

Débat Public

ERQUY

29 MAI 2013

Verbatim

Étaient présents :

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Sophie CHEGARAY, membre de la CPDP

Claire de LOYNES, membre de la CPDP

Alain RADUREAU, membre de la CPDP

Bruno de TREMIOLLES, membre de la CPDP

Michel STEINER, membre de la CPDP

Joseph MOYSAN, membre de la CPDP

Le débat est animé par monsieur Antoine Dubout, président de la CPDP.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Bonsoir à tous. Avant d'entamer notre réunion publique, je vais demander à Madame le Maire, qui a bien voulu mettre à disposition cette belle salle, de nous dire un mot d'accueil. Madame le Maire, vous avez la parole.

Christiane GUERVILLY, maire d'Erquy

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse de vous accueillir dans notre théâtre, L'Ancre des mots. J'ai trois minutes pour vous présenter ma commune, sans parler du sujet de ce soir. Je vais donc aller vite.

Pour ceux qui ne connaissent pas Erquy, c'est une étendue de plus de 2 500 hectares ; 11 plages ; 13 kilomètres de côtes ; un port de pêche qui est le quatrième de France, plutôt connu pour la coquille Saint-Jacques ; 2 ports de plaisance ; des activités nautiques ; un site classé, le cap d'Erquy ; des espaces remarquables, préservés, pour certains en zone Natura 2000, à terre et en mer ; une côte et un patrimoine, que vous avez dû remarquer en arrivant puisqu'il fait jour et qu'on a un petit rayon de soleil, très marqué par son grès rose.

Erquy est une commune où il fait bon vivre, à la fois rurale et littorale, où la pêche et l'agriculture ont toujours été intimement liées. Au fil des décennies, nous sommes aussi devenus une commune touristique. Nous avons aujourd'hui l'une des plus grandes capacités d'accueil touristique de département. Notre population, proche des 4 000 habitants – très exactement 3 941 –, a aussi 2 700 résidences secondaires et près de 25 000 lits touristiques. On peut donc atteindre les 35 000 personnes au plus fort de la saison. Notre population active travaille pour plus de 50 % sur la commune, ce qui est assez atypique pour une commune littorale. Avec notre communauté de communes de Côte-de-Penthièvre, nous travaillons au développement économique de notre territoire. Nous avons par ailleurs un panel important de commerces et d'artisans, un tissu associatif aussi très fort. Nous sommes capables de réunir 400 bénévoles pour des manifestations de renom : Landes et bruyères, par exemple, les courses du 1^{er}-Mai, ou la Fête la coquille pour laquelle je vous invite à venir à Erquy en avril 2014.

Pour les projets de la collectivité, nous sommes dans une démarche de développement durable avec la certification des eaux de baignade ; une zone d'aménagement concerté à La Couture, qui nous permettra à terme d'accueillir à peu près 150 familles ; la requalification des accès au cap d'Erquy. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la démarche que nous avons lancée avec les autres communes du territoire, le territoire « Cap d'Erquy-Cap Fréhel », pour avoir un label Grand Site de France. Nous nous battons pour garder cet équilibre économique à Erquy entre pêche, tourisme et agriculture afin de permettre à chacun de vivre en harmonie.

Lors de l'inauguration des travaux d'agrandissement du port de pêche, en 2011, j'avais dit ceci : *« Erquy, port d'Armor, un port d'une autre dimension, un port pour aller plus loin et nous tourner définitivement vers l'avenir. »* Je vous invite à revenir très souvent à Erquy pour vérifier par vous-mêmes si l'avenir d'Erquy viendra par la mer.

(Applaudissements)

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Nous poursuivons notre débat. Si j'en juge par les différentes interventions et les différents cahiers d'acteurs, il est très actif. Nous sommes à 35 cahiers d'acteurs, près de 280 questions écrites, 55 avis, et les réunions publiques. C'est la cinquième. Il y en a eu trois qui étaient des réunions générales, et nous entamons actuellement les réunions thématiques. La réunion précédente était le 15 mai. Elle portait sur l'énergie et l'atterrissage des câbles. Aujourd'hui, elle porte

sur un enjeu important, celui des retombées économiques et la filière industrielle. Les différentes thématiques, au-delà de celles que je viens d'évoquer, s'affichent. La prochaine réunion, qui aura lieu dans huit jours, portera sur l'environnement ; viendront ensuite celles sur le chantier ; sur les impacts pour les utilisateurs de la mer ; sur l'exploitation, la maintenance et la sécurité ; enfin, celle sur l'impact visuel du projet sur le paysage, avec une dernière réunion de conclusion. Ceci nous conduira, grosso modo, à fin juillet.

Un point important, avant d'entamer notre débat, ce sont des rappels de ce qu'est le débat public. Vous vous souvenez que ce débat porte sur un champ d'éoliennes. Il sera représenté tout à l'heure par Ailes Marines. Il s'agit d'un projet important puisqu'il porte sur 100 éoliennes – un investissement de l'ordre de deux milliards d'euros –, qui occuperont près de 80 km² de la mer ; ceci, à des distances qui iront du minimum, au cap d'Erquy, de l'ordre 16 à 17 kilomètres jusqu'à 25 et 30 kilomètres.

Quels sont les objectifs de notre débat ? Ils sont clairs. Il s'agit de :

- vous informer, d'abord ;
- d'inciter les uns et les autres à prendre part au débat, à s'exprimer. Encore une fois, les formes d'expression ne sont pas uniquement celles qui sont parfois difficiles en réunions publiques. Il y a toutes les questions écrites possibles, toutes les interrogations sur Internet et tous les moyens qui sont à votre disposition, y compris les questions écrites qui sont sur les fauteuils sur lesquels vous êtes aujourd'hui ;
- d'éclairer le maître d'ouvrage sur les conséquences et la façon dont les habitants de l'environnement concerné analysent le projet.

Il y a une question qui nous est souvent posée. Ce débat public n'est pas une enquête publique, je le redis. Il se déroule en amont de toute décision sur la réalisation définitive du projet, le maître d'ouvrage ayant en l'occurrence jusqu'à fin octobre pour se prononcer sur ce qu'il fera pour le projet. Je vous rappelle aussi que l'enquête publique aura lieu en temps et en heure. Ce débat n'est pas non plus un sondage ou un référendum. Il s'agit d'un débat public pour informer les uns et les autres.

Les moyens, vous les connaissez, je les redis. La commission particulière, ici présente, est celle qui analyse les différentes questions qui sont posées. Elle travaille sur les différents sujets. Elle fait venir les différents intervenants que vous allez voir aujourd'hui : les membres sont ici présents et quelques-uns sont à côté de moi, autour de la table, pour m'aider.

Je rappelle le déroulé de la soirée. Il se fera aujourd'hui en deux temps, qui correspondent aux deux thèmes retenus : celui de l'apport économique du projet et celui du projet et de la filière industrielle. Le thème de l'apport économique du projet est, vous l'avez compris, un enjeu essentiel pour les habitants et pour les communes du territoire. Il concerne des questions de formation, qui sont essentielles. En réalité, ce projet va se dérouler sur une période importante : le chantier durera quatre ans et son exploitation, sur vingt ans, pourra faire travailler nos enfants voire peut-être un jour nos petits-enfants. Dans ces conditions, la formation est un enjeu important. Le tourisme aussi : quelles sont les conséquences du projet sur le tourisme ? Quelles sont les conséquences, évidemment, sur le développement économique ? Quelles sont, au fond, les conséquences du projet sur l'emploi ?

Quatre intervenants prendront la parole, à part Emmanuel Rollin, évidemment ; les deux vice-présidents du conseil régional, Loïg Chesnaie-Girard et Georgette Bréard, l'un pour parler du développement économique, et l'autre pour parler de l'emploi et de la formation. Thierry Grégoire, le président de l'Union des métiers et de l'industrie hôtelière, qui malheureusement ne pourra pas être là – on vient de l'apprendre tout à l'heure –, sera représenté par son représentant local, qui

est Michel Hellio, président de l'UMIH Côtes-d'Armor : il prendra sa place au pied levé, merci d'avoir pu le faire.

Dans un deuxième temps, il s'agira du projet et de la filière industrielle. C'est un enjeu très important parce que c'est à la fois un enjeu local, national, et même européen. Je rappelle que la commission de Régulation de l'énergie, lors de la précédente réunion, nous a dit que pour la notation de l'appel d'offres qui avait été lancé par les pouvoirs publics, 40 % étaient représentés par l'enjeu de la création d'une filière française de l'éolien en mer. Donc, c'est un enjeu très important.

Au fond, la question que l'on va poser, la question à laquelle vous devez répondre, c'est la question qui a été posée lors de la précédente réunion. Lors de la précédente réunion, quelqu'un a posé la question : qu'est-ce que veut dire le *made in France*, quel est l'enjeu du *made in France* ? Pourquoi avez-vous choisi le port du Havre ? Pourquoi avez-vous choisi le port de Brest ? Quelles seront les retombées concrètes locales ?

Ce sont toutes ces questions qui vont être posées ce soir. Pour engager le débat – puisqu'entre chaque débat, il y aura une longue période à votre disposition pour poser des questions –, il y aura Laurent Castaing, qui est le directeur général de STX, ici présent ; Philippe Kavafyan, vice-président d'Areva Wind ; Jean-Jacques Le Norment, le directeur du développement du port de Brest ; et Gérard Mercher, le directeur du Havre Développement.

Nous allons entamer notre réunion. Nous avons près de trois heures de réunion avec deux temps pendant lesquels vous pourrez poser des questions : grosso modo, deux fois une heure pour poser des questions. Je vais passer tout de suite la parole à Emmanuel Rollin pour vous présenter le projet et il enchaînera directement sur les questions concernant le débat de ce soir.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Monsieur le Président de la CPDP, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs,

Merci d'être là ce soir : une salle bien pleine encore, qui montre tout l'intérêt que vous portez au projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc.

Je vais commencer par une brève présentation du projet, et tout d'abord, un film d'introduction.

(Projection du film)

Je souhaite compléter ce film en insistant sur deux aspects très importants du projet.

Le premier, c'est la définition de la zone et du schéma d'implantation du parc, qui ont été orientés par une très forte prise en compte de l'environnement et des activités existantes dans la baie. Tout d'abord, vous voyez sur cette carte la zone en pointillés, qui est la zone symbolisant l'emplacement du projet que nous proposons aujourd'hui au débat. Cette zone occupe moins de la moitié de la zone délimitée par un trait bleu, qui est la zone que l'État proposerait pour l'appel d'offres. Nous avons donc réduit l'emprise du parc sur le domaine public maritime. Ensuite, nous avons travaillé sur l'éloignement du parc par rapport à la côte. La pointe sud de la zone proposée par l'État est à 10 kilomètres du cap d'Erquy. L'implantation que nous proposons est située à 17 kilomètres du cap d'Erquy ; 16,2 kilomètres du cap Fréhel, le point le plus proche de la côte ; et ensuite, d'autres secteurs de la baie à une distance supérieure à 25 kilomètres ou approchant les 30 kilomètres. Nous avons travaillé avec les instances de pêche, qui nous ont recommandé de ne pas implanter d'éoliennes dans le sud de la zone. Nous avons respecté cette recommandation et, comme vous pouvez le voir, aucune éolienne n'est implantée à cet endroit-là. À droite de la zone, vous voyez, en vert, une zone Natura 2000. Même s'il n'est pas impossible d'envisager une

implantation d'éolienne dans une zone Natura 2000, nous avons préféré implanter toutes les éoliennes en dehors de cette zone. Tout cela n'est pas un travail réalisé par Ailes Marines seul. C'est un travail issu de plus de 200 réunions de concertation pour aboutir à un projet de 100 éoliennes, 500 mégawatts de puissance installée et une superficie de 77 km².

L'autre sujet sur lequel je souhaiterais insister, c'est finalement l'objet de la réunion d'aujourd'hui. Lié au projet de Saint-Brieuc, il y a un plan industriel créateur d'emplois. Nous parlons de 2 000 emplois liés au projet de Saint-Brieuc, avec un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne. Il y a un message sur lequel je veux insister, et j'y reviendrai souvent ce soir, c'est que ce n'est pas un plan industriel limité au projet de Saint-Brieuc. C'est un plan industriel ambitieux qui vise l'export, d'autres marchés, le Royaume-Uni, l'Allemagne ou d'autres projets en France pour pérenniser les emplois.

Je ne vais pas plus détailler cet aspect puisque nous allons y revenir aujourd'hui tout au long de la réunion et sans plus tarder, j'enchaîne sur la présentation suivante comme introduction de la première session de la réunion d'aujourd'hui.

Tout d'abord, définissons ce que nous appelons « projet ». Nous parlons finalement de plus trente ans puisque, vous le voyez sur la frise à l'écran, il y a d'abord une phase de développement, qui s'étale de 2012 à 2016. Ensuite, il y aura une phase de fabrication des éléments constitutifs du parc et d'installation en mer, qui s'étalera sur quatre ans, donc jusqu'en 2020 ; une phase d'exploitation, qui durera au minimum vingt ans, au moins jusqu'en 2040 ou plus ; et ensuite, une phase de démantèlement. Nous parlons donc bien de plus de trente ans pour ce projet et ce parc.

À chaque étape du projet, il y a des retombées tout à fait significatives pour le territoire qui vont créer de véritables dynamiques territoriales. Il y a d'abord tout ce qui concerne l'emploi, nous allons y revenir : l'emploi lié aux activités industrielles, l'emploi lié à l'installation, ou l'emploi lié à l'exploitation et la maintenance du parc. Il y a aussi ce que nous avons appelé la « dynamique territoriale », avec des aspects tels que la formation, les activités de service, la recherche et le développement, des participations à des actions locales et, surtout, le tourisme. Enfin, un aspect non négligeable, c'est l'aspect des taxes. Au long de la présentation que je vais vous faire maintenant, je vais revenir sur chacun de ces aspects et vous les détailler.

Commençons par les activités industrielles. Je vais là me focaliser sur la création d'emplois puisque le détail de l'aspect industriel va être développé dans la deuxième session de la réunion aujourd'hui.

Au niveau industriel, nous parlons de 1 860 emplois directs mobilisés principalement dans le Grand Ouest pour la phase de fabrication des éléments constitutifs du parc et pour la phase d'installation. En détail :

- 860 emplois pour la fabrication des éoliennes ;
- 500 emplois pour la fabrication des fondations et des pieux : vous voyez ici les fondations et au-dessus, l'éolienne ;
- 200 emplois pour la fabrication de la sous-station électrique en mer, qui est illustrée sur cette photo : elle repose également sur une fondation ;
- 300 emplois pour l'installation du parc.

Comme je le disais, nous parlons de la création d'une filière industrielle pérenne, c'est-à-dire exportatrice. Un projet tel que le projet de Saint-Brieuc est finalement un pied à l'étrier. C'est un « impulseur » qui donnera cette dynamique nécessaire à la création de la filière industrielle, qui pourra ensuite être pérennisée.

Comme vous le savez, il y a trois ports qui ont été présélectionnés pour accueillir les activités d'exploitation et de maintenance. Nous parlons des ports de Saint-Quay-Portrieux, d'Erquy et de Saint-Cast-le-Guildo.

140 emplois seront localisés dans le port qui sera sélectionné ou proche du port pour une durée minimum de 20 ans, toute la durée d'exploitation du parc.

Un autre aspect important, ce sont les navires tels que vous pouvez les voir sur la photo : l'exploitation des navires de maintenance. Ces navires seront fabriqués au nombre de trois dans un chantier naval français.

Au total, entre les emplois industriels et les emplois liés à la maintenance, nous parlons d'un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne.

Je vais développer trois aspects.

Tout d'abord, l'aspect Formation. Un tel plan industriel, ambitieux, doit être accompagné d'un plan de formation tout aussi ambitieux. Le premier enjeu est d'informer sur les métiers liés à l'éolien en mer et sur les opportunités d'emplois. Vous pouvez voir, dans l'encadré sur la droite, des exemples de métier liés à l'éolien en mer : techniciens de maintenance, bien sûr, mais également, chaudronniers, mécaniciens, électriciens, ingénieurs. Nous aurions pu aussi citer des métiers tels que charpentiers- tôliers ou tous les métiers liés à la logistique ou au chantier pour la phase d'installation.

Suivant les métiers dont nous parlons, en termes de formation, il y a deux enjeux différents. Certains métiers vont avoir une problématique de volume. Il y aura besoin, lorsque les usines seront implantées, de beaucoup de main-d'œuvre formée. Là, je parle de formations qui sont parfois en perte de vitesse : il va falloir redynamiser des formations telles que de chaudronnier ou de soudeur. Ensuite, il y a un autre enjeu, et c'est principalement pour le métier de la maintenance. Ce que nous comptons faire, c'est capitaliser sur les formations existantes en Bretagne telles que les BTE de maintenance industrielle, et ensuite les adapter, les compléter pour les métiers spécifiques de la maintenance d'éoliennes en mer.

Nous ne travaillons pas seuls, le consortium Ailes Marines ne travaille pas seul. Nous sommes, bien sûr, avec nos fournisseurs, nos partenaires et nous travaillons aussi avec l'ensemble des acteurs de la formation du territoire. En particulier en Bretagne, il y a un groupe de travail Emploi-Formation, qui a été créé en 2012, qui est piloté par la Région. Il a, avec nous, effectué un recensement des offres de formation existantes. Nous avons travaillé sur de la sensibilisation dans les collèges et dans les lycées. Et surtout, il y a un recensement très fin des besoins qui est en cours. Quand je parle des besoins, c'est : quels sont les volumes de formation nécessaires, et surtout, quels sont les plannings, c'est-à-dire à quel moment y aura-t-il besoin des personnes formées et donc à quel moment faut-il commencer à lancer ces formations dans les lycées.

Je vais maintenant m'attarder sur d'autres sujets qui participent directement à la dynamique territoriale.

Tout d'abord, le support au projet. Un projet tel que le projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc demande beaucoup d'études. Pour les études, en particulier environnementales, nous travaillons avec un bureau d'études breton, implanté dans le Finistère, qui lui-même sous-traite beaucoup de ses études à des bureaux d'études bretons. Je pourrais vous citer un autre exemple : le film que vous avez vu tout à l'heure a été fait par une entreprise bretonne.

Un autre aspect primordial, ce sont tous les services et les emplois induits par le projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc : tout ce qui concerne l'hébergement, la restauration, le transport. Pendant la phase chantier, par exemple, qui durera quatre ans, il y aura 80 personnes basées à

terre en permanence. Sans parler des activités maritimes, à terre, il y aura 80 personnes ; sans parler, après, de la phase d'exploitation où, bien sûr, les 140 emplois directs généreront beaucoup d'emplois indirects.

Un autre aspect de la dynamique territoriale qui est important, c'est la recherche et le développement. Là, Ailes Marines participe directement à plusieurs projets en Bretagne. Je citerai deux projets : le projet OPTIWIND avec France Énergies Marines ; ou le projet RESIBAD, qui est un projet de réduction des bruits en phase chantier, dans lequel est associé l'ENSTA Bretagne ainsi qu'In Vivo.

Un autre aspect primordial est la participation à des actions locales : des soutiens à des projets structurants tels que des projets « pêche durable », ou l'engagement que nous avons pris, dans la dernière réunion, de travailler pour voir les synergies possibles entre le projet et l'isolation de l'habitat ; des participations à diverses manifestations emblématiques, des manifestations nautiques telles que le Côtes d'Armor Tour ou le festival Photoreporter de Saint-Brieuc.

Enfin, je veux vous parler du tourisme. Le tourisme est la deuxième activité économique des Côtes d'Armor. Tout à l'heure, Madame le Maire d'Erquy a cité quelques chiffres tout à fait impressionnants sur la fréquentation touristique d'Erquy. Je pense que c'est donc le bon endroit pour parler de ce sujet. Nous considérons que le projet est une opportunité pour le tourisme. En effet, le parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc va renforcer l'image écologique de la baie, c'est-à-dire l'image liée à la nature et à la protection de l'environnement. Il va y avoir, grâce à ce projet, une diversification de l'offre touristique actuelle, et surtout, un élargissement de la clientèle autour d'un tourisme durable, un tourisme ludo-scientifique. Nous pensons vraiment que c'est un projet qui s'intègre dans l'offre touristique, dans l'image de la baie, et c'est un complément.

Il y a donc une réflexion qui est engagée avec Côtes d'Armor Développement. La première chose, c'est l'appropriation des enjeux, et surtout, l'analyse des retours d'expérience des grands projets. Il y a des projets éoliens à l'étranger, des retours d'expérience qui sont intéressants, qui sont positifs : ils montrent que l'impact sur le tourisme a été ou nul ou que le tourisme s'est développé. On peut aussi prendre les exemples d'autres projets d'envergure tels que le viaduc de Millau. Le viaduc de Millau a suscité au début énormément de contestations : finalement, maintenant qu'il est construit, pour ne vous donner qu'un seul chiffre, le centre visiteurs du viaduc de Millau, c'est 290 000 visiteurs par an. Si vous regardez un site internet sur le tourisme en Aveyron, vous aurez toujours une photo du viaduc de Millau. L'Aveyron est fier de son viaduc et je suis certain que les Côtes d'Armor seront fières de leur parc éolien. Nous travaillons donc avec Côtes d'Armor Développement et l'objectif est de développer une offre touristique ambitieuse, c'est-à-dire en considérant que ce projet est une opportunité et en travaillant sur la complémentarité de l'offre existante. Bien sûr, la volonté est d'intégrer, suite à ces premières réflexions, l'ensemble des acteurs du tourisme qui souhaitent être associés à la démarche. Il y a des premières propositions, qui étaient d'ailleurs contenues dans notre réponse à l'appel d'offres, à terre comme en mer : des excursions en bateau, l'aménagement de belvédères. Nous devons aller beaucoup plus loin et nous sommes à l'écoute de toutes les suggestions pour travailler à cette offre touristique ambitieuse.

Il s'agit d'un aspect, et non des moindres, que je souhaiterais développer.

Il y a plusieurs types de retombées :

- tout d'abord, la taxe de l'éolien en mer avec un montant annuel d'environ 7 millions d'euros, qui seront payés Ailes Marines. Comment sera répartie cette taxe, qui est définie par le Code général des impôts et non par Ailes Marines ? Comme vous pouvez le voir sur le graphique, il y a 50 % qui seront attribués aux communes littorales, 35 % qui seront attribués au Comité national des pêches maritimes et élevages marins pour financer des

projets de pêche durable ; et 15 % qui seront pour le développement durable d'autres activités maritimes ;

- la redevance pour l'occupation du domaine public maritime : c'est une redevance qui est perçue par l'État. Même si le montant n'est pas confirmé au jour d'aujourd'hui, il est de l'ordre de 2 millions d'euros par an environ ;
- la contribution économique territoriale : c'est l'ancienne taxe professionnelle qui est répartie entre la Région, le Département et les communes. Elle est directement liée à l'activité de maintenance ;
- la redevance pour l'utilisation du port de maintenance, qui est due au gestionnaire du port.

En conclusion, c'est un peu un résumé « en poupée russe » que je vais faire. Un projet tel que le projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc est porteur de dynamique territoriale pour la baie de Saint-Brieuc. Au niveau régional, il est porteur d'emplois, de développement économique. Au niveau national, il met un pied à l'étrier à une filière industrielle pérenne, porteuse d'emplois : 2 000 emplois liés au projet, un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Maintenant, je vais laisser la parole à la Région, dont c'est la responsabilité en ce qui concerne le développement économique. Je demande donc à Monsieur Loïg Chesnais-Girard et à Madame Georgette Breard de présenter l'avis de la Région sur le sujet.

Loïg CHESNAIS-GIRARD, vice-président du Conseil régional de Bretagne

Bonsoir à tous. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je suis ravi de vous retrouver ce soir. Je suis avec Georgette Breard. Nous allons faire un numéro de duettistes que nous n'avons pas préparé à deux, mais nous devrions être cohérents puisque nous travaillons ensemble au quotidien.

Le projet éolien en mer vise, pour ce qui me concerne en tant que vice-président à l'économie, à développer de l'emploi sur le territoire. La Région Bretagne a une ambition forte dans ce domaine, qu'elle affirme depuis longtemps : maintenir nos emplois dans les filières existantes, développer les emplois dans toutes les opportunités que nous pouvons connaître et dans les cibles que nous avons.

Il est clair que les énergies marines renouvelables (EMR) entrent complètement dans la stratégie de la Région Bretagne, qui vise à faire des EMR un des piliers du développement économique de demain et du développement des emplois de demain. Aujourd'hui, nous parlons du projet Ailes Marines. Il est clair que, par sa géographie, la Bretagne a vocation à développer beaucoup d'autres EMR potentielles. Après les éoliennes posées, nous aurons les éoliennes flottantes, nous aurons des énergies issues des vagues ou de la houle, et nous savons bien qu'il y a là un potentiel important à développer tout au long des années qui viennent.

Le premier pilier est le projet Ailes Marines. Nous travaillons sur ce projet de manière à pouvoir capter le maximum d'emplois sur notre territoire. Il a été indiqué tout à l'heure qu'il y avait un potentiel de mille emplois pour le territoire breton. J'ai envie de dire que ces mille emplois ne se ramasseront pas comme des champignons. C'est une stratégie et un travail qu'il faut mettre en œuvre pour faire en sorte d'être en capacité de répondre à la demande du consortium, de répondre aux besoins qui vont être générés, que ce soit pour la fabrication des éoliennes elles-mêmes et de l'ensemble des éléments qui les composent, mais aussi pour l'installation et la maintenance comme cela a été décliné tout à l'heure.

Enfin, si nous faisons bien notre travail, si nous définissons bien cette stratégie et si nous travaillons de concert avec l'ensemble des acteurs – je vais y revenir dans un instant –, nous devrions être en capacité d'être identifiés, Région Bretagne, comme un terrain porteur pour les EMR, un terrain porteur pour l'industrie des énergies marines renouvelables, un terrain porteur pour y construire des ensembles permettant d'exporter ensuite, ailleurs en Europe, ailleurs en France, ailleurs dans le monde, ces éléments, et ainsi développer des emplois ici pour développer de la valeur et de la compétitivité dans notre territoire.

Le rôle de la Région pour cela – et je vais passer la parole à Georgette Breard dans quelques secondes –, c'est de maximiser le nombre d'entreprises qui pourront s'inscrire dans la démarche, dans le travail qui est cours. Ce travail est réalisé avec l'ensemble des acteurs, en concertation, bien entendu, avec le consortium. Ce travail de discussion permanente avec le consortium est important de manière à ce que nous puissions identifier l'ensemble des besoins. En travaillant avec Bretagne Développement Innovation, qui est le fer de lance de la Région dans ce domaine, avec les CCI, avec Bretagne Pôle naval, avec les collectivités, avec l'UIMM et bien entendu l'État, nous avons la capacité de mobiliser l'ensemble de ces acteurs. Avec nos compétences respectives, nous devons faire en sorte de connecter l'ensemble des acteurs, d'identifier les besoins, de repérer les forces et les faiblesses des entreprises qui pourront accompagner le développement de ce premier projet et des projets suivants en Bretagne ou ailleurs en Europe, et de les accompagner en termes de formation, de financement, de process qualité, de recrutement, etc.

Pour cela, nous avons un travail qui se fait en partenariat et « à livre ouvert » avec le consortium. C'est un travail de longue haleine, qui demande de la part de chacun d'assumer ses responsabilités. La Région le demande, bien entendu, au consortium. Bien légitimement, le consortium demande à ce que la Région assume sa responsabilité de formation, d'accompagnement de l'écosystème pour faire en sorte d'être au rendez-vous et que les 1 000 emplois potentiellement à créer sur ce territoire se transforment demain en 1 200, 1 500, etc., en fonction de notre capacité à nous mobiliser.

Je n'oublie pas l'international. Si nous visons l'excellence, si nous visons la capacité à construire sur notre territoire quelque chose de cohérent, qui répond bien à l'ensemble des acteurs qui interviennent dans ce domaine – nous savons que ces acteurs ne jouent pas que sur le terrain français ; ils jouent sur le terrain européen, voire mondial –, nous aurons une capacité à montrer notre savoir-faire à l'international. Nous nous appuyons pour cela sur Bretagne Commerce international, qui est le pendant de Bretagne Développement Innovation, pour accompagner nos entreprises vers l'export et pour montrer notre savoir-faire partout dans le monde. On le dit souvent, la Bretagne se sent bien partout. Nous devons nous développer en Bretagne et monter notre savoir-faire partout ailleurs dans le monde.

Merci à vous. Je répondrai aux questions tout à l'heure, s'il y en a, et je passe la parole à Georgette Breard.

(Applaudissements)

Georgette BREARD, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

Merci. En complément de l'intervention de mon collègue, je vais donc vous parler plus particulièrement de l'emploi et de la formation. Tout d'abord, bonsoir, Madame le Maire, bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir à chacune et à chacun.

Mon intervention va être un complément par rapport à la présentation de Monsieur Rollin. On a l'habitude de dire que la répétition, c'est l'apprentissage et, pour parler de formation, je crois que le terme est tout à fait bienvenu.

Comme l'a dit Loïg Chesnais-Girard, le projet éolien de la baie de Saint-Brieuc s'inscrit pleinement dans une stratégie de développement. C'est une opportunité. Il permet à la Région Bretagne de se positionner et l'impact direct sur l'emploi n'est pas négligeable. D'où, dans la mesure où la formation professionnelle est vraiment la compétence régionale du Conseil régional de Bretagne,

la nécessité d'engager une réflexion autour de la formation et des développements des compétences nécessaires à la mise en place de ce projet.

Comment cette réflexion se déroule-t-elle ? Elle est entamée, bien évidemment, comme Monsieur Rollin l'a dit. Nous avons mis en place un groupe de travail que le Conseil régional pilote. Nous ne sommes pas seuls, bien évidemment. Nous avons des partenaires avec lesquels nous travaillons régulièrement : les autorités académiques, le rectorat, la DIRM, l'État en direct. C'est aussi les représentants du consortium Ailes Marines et les grands partenaires de la formation professionnelle. J'ai l'habitude de dire que nous formons ensemble le consortium Formation.

Quels sont les objectifs de ce groupe de travail ? C'est, bien sûr, de développer une réflexion permettant d'accompagner le consortium dans son projet de dimensionnement emploi-formation. Pour la partie fabrication et installation, la diapositive qui vous a été présentée lors de la première partie par le consortium a bien montré le nombre d'emplois directs et la nécessité de cadencer ces emplois. Pour la partie exploitation et maintenance, ce sont 140 emplois directs pendant 20 ans qui sont attendus sur le pays de Saint-Brieuc.

C'est aussi accompagner les besoins en qualification des entreprises qui s'engagent dans le développement des énergies marines renouvelables. Mon collègue l'a bien précisé : il y a ce projet sur la baie de Saint-Brieuc, mais bien évidemment, nous soutenons d'autres projets sur l'ensemble du territoire et nous attendons le développement d'autres projets.

C'est aussi créer les conditions de l'excellence et de la complémentarité en matière d'offres de formation. Il ne s'agit pas de jouer la concurrence. Nous devons former une équipe. Les organismes de formation, que ce soit des établissements de formation initiale temps plein, des CFA ou des organismes de formation continue, nous devons former une équipe et proposer une offre de formation cohérente avec le consortium.

On l'a dit, et c'est peut-être le principal enjeu, c'est communiquer sur les métiers liés aux énergies marines renouvelables pour en faciliter l'attractivité. On vous a tout à l'heure présenté une diapositive qui mentionnait des métiers. Ils sont en partie identifiés, pour certains, notamment les métiers de techniciens en maintenance, de chaudronniers, de mécaniciens, de charpentiers, de tôliers, etc. Ce ne sont pas forcément des métiers très attractifs, que ce soit auprès des jeunes ou auprès même des demandeurs d'emploi. Notre objectif est donc d'adapter les formations à l'éolien en mer dans le cadre d'un environnement de travail très spécifique. En gros et en parlant simplement, c'est donner une coloration aux différentes formations qui existent.

Les premiers travaux, on en a parlé, c'est identifier les besoins en qualification, notamment, identifier les formations existantes. Un travail a été fait sur les formations initiales. Il a été présenté dans ce livret édité par Bretagne Développement Innovation dont on a parlé tout à l'heure. Il y a donc déjà un travail qui est bien engagé. Bien sûr, il faut aussi travailler également sur les formations initiales qui pourraient compléter l'offre existante. Cette offre est large, importante ; de nombreux diplômes existent, et surtout, elle est répartie sur l'ensemble du territoire. Cette diapositive vous indique qu'il y a à la fois de la recherche ; des étudiants qui sont en formation, plus de 13 000 ; 14 000 lycéens et apprentis en formation industrielle dans les lycées bretons et dans les CFA ; 160 diplômes sont préparés sur le territoire de la Bretagne, du CAP aux diplômes d'ingénieur ; 4 lycées maritimes ; 18 établissements de formation dédiés aux métiers de la mer ; des organismes de formations supérieures, etc. ; des formations d'ingénieurs ; une école doctorale ; des masters. Cent mille emplois sont liés aux activités maritimes. On connaît la spécificité de la Bretagne, ce n'est pas très utile de rappeler et de développer.

Ce travail se poursuit également par une réflexion spécifique sur les formations dédiées à la maintenance. Le rectorat de Bretagne de l'académie de Rennes participe à des groupes de travail au niveau national pour la rénovation du référentiel du BTS maintenance industrielle. Ce référentiel devrait être terminé en juin 2013 et, surtout, il devrait s'appliquer à la rentrée 2014. Effectivement, pour nous, en Bretagne, c'est heureux que cette réflexion se soit développée parallèlement à celle que nous menons au niveau de la mise en place de ces formations et de la

réflexion sur les compétences et les besoins en formation attendus, compte tenu de ce projet et des autres projets à venir.

Bien évidemment, nous travaillons aussi à la construction d'une offre de formation en formation continue qui soit accessible aux demandeurs d'emploi. Nous travaillons également avec la branche de la métallurgie et avec des OCTA pour réfléchir avec les entreprises à un plan de formation des salariés qui sont dans ces entreprises pour qu'ils puissent adapter leurs compétences aux besoins de ces entreprises, compte tenu des exigences que le consortium Ailes Marines pourra avoir lorsqu'il aura fait ses choix en matière de stratégie industrielle. Donc tout cela est important pour nous, bien évidemment. J'ajouterai qu'une étude a été confiée à l'Observatoire des métiers de la métallurgie. Les travaux doivent être rendus en septembre 2013. Ils portent sur les questions suivantes : quelles sont les entreprises en Bretagne qui vont se positionner par rapport aux attentes du consortium, et quels sont les besoins en compétences de ces entreprises ?

Le calendrier est adapté au rythme du projet et aux besoins des compétences nécessaires. Les décisions à prendre viendront conformément aux besoins en compétences. Fin 2013, le consortium aura réalisé ses choix stratégiques et industriels, ils nous seront donc connus. L'étude, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, sur l'observation des métiers sera également rendue. Nous pourrons alors parler de stratégie et en définir le cadre. Nous pourrons élaborer un plan de formation, et activer les outils de formation ou en créer de nouveaux dans le cadre de cette phase de développement.

Je rappelle donc, pour conclure, que la formation initiale existe. Elle est très large, elle est répartie sur l'ensemble du territoire. La formation continue est adaptable aux besoins. Les besoins sont en partie identifiés, en cours. Le calendrier sera respecté.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci beaucoup. Vous avez respecté la promesse, bravo. Je vais maintenant appeler Monsieur Michel Hellio, qui est ici présent. Il est, je le rappelle, le président de l'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie des Côtes-d'Armor. Au pied levé, il a pris la place de Monsieur Grégoire, merci. Je rappelle que l'hôtellerie est quand même un enjeu très important en termes de retombées économiques.

Michel HELLIO, président UMIH Côtes-d'Armor

Monsieur le Président Dubout, merci de votre accueil. Madame Bréard, Messieurs les élus, Monsieur le Président de la chambre de commerce, au pied levé, j'interviens pour des raisons simples. Il y a deux jours, j'ai reçu un appel téléphonique me disant que j'étais sur une affiche et que je devais intervenir ce soir, je ne me suis pas débiné. Je m'excuse, car je ne devais pas être convié à prendre la parole, mais la non-présence de Thierry Grégoire, que Monsieur le Président connaît très bien, le président national des saisonniers et représentant du Conseil national de la mer et des littoraux n'a pu être là. On va donc parler sans lui, et en fin de compte, les absents ont peut-être tort.

Je ne suis pas un spécialiste de l'éolien, mais je vous confirme que Monsieur Grégoire est contre. Il faut dire que vouloir maîtriser le vent par nature n'est pas facile, et que l'énergie produite devra être régulée par les constructions de centrales thermiques. Le coût final est très élevé par les ports servant de base à leur installation.

Je pose quelques questions puisqu'on a un débat et qu'on nous répondra sans doute. On est interpellé. Certaines personnes disent que ce ne serait pas rentable. Pouvons-nous créer des emplois à long terme ? Tout à l'heure, vous me demandiez, en service hébergement, pourquoi nos organisations professionnelles ne sont pas concertées. Aurons-nous une meilleure qualité de vie ? Aurons-nous un retour sur investissements ? Sommes-nous tout à fait favorables à l'exploitation du patrimoine maritime de la façade des Côtes-d'Armor à condition de ne pas détruire le travail fait pendant des années ? Quand vous visitez le cap d'Erquy, le cap Fréhel, c'est du travail qui dure depuis vingt ans et les touristes sont très heureux de les visiter. Pourront-ils venir par milliers voir toutes ces éoliennes ? C'est une question. Quel sera le visu de ces touristes ?

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est un secteur important que nous ne pouvons pas délocaliser – vous le savez très bien, on le dit souvent à la télé – dans une période où notre secteur commence à souffrir. On n'en parle pas. Vous parlez de 1 500 emplois, l'été ; chez nous, c'est 20 000 saisonniers en Bretagne. La mise en place d'un parc éolien risque de changer la beauté de notre littoral, mais également la navigation, la pêche côtière qui utilise les fonds marins. Les pêcheurs, eux, ont reçu des aides. Je ne vois pas pourquoi l'hôtellerie-restauration qui est en bordure de mer n'aurait pas des aides également. Elle pourrait recevoir un reversement d'investissement pour se moderniser, afin de ne pas voir disparaître les hôteliers-restaurateurs indépendants. Madame le maire d'Erquy, vous voyez le nombre de chambres que vous avez dans votre commune : c'est ridicule par rapport au nombre de touristes qu'on peut accueillir. Également une aide pour l'industrie du bâtiment, de manière que les hôtels-restaurants réduisent leur facture énergétique. Il faut tenir compte que l'Angleterre et le Danemark se sont aperçus que l'éolien n'était pas fiable et ont décidé d'arrêter. Alors qu'on nous explique. Et 180 kilomètres de côtes, ce n'est pas rien. Il y a peut-être d'autres moyens : l'exploitation de la biomasse, le biogaz, les pompes à chaleur, le photovoltaïque, l'hydrolien comme à Paimpol.

À nous de faire très attention. Ne voyons pas à court terme, car c'est une évidence que les zones de pêche vont changer à cause du bruit, des vibrations, l'ombre et la lumière. Il ne faut pas avoir que du poisson reconstitué dont on ne saura pas la provenance. À nous de savoir travailler ensemble. Je suis prêt à participer à tous ces échanges. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci, et merci de votre intervention au pied levé. Alors maintenant, nous allons passer à la phase du débat dans la salle. Je vous rappelle quelques règles : la première, c'est de ne pas prendre la parole avant qu'elle ne vous soit donnée. Il y a des jeunes femmes qui sont de part et d'autre et qui auront des panneaux. Je donnerai la parole aux uns et aux autres lorsqu'elles lèveront le panneau. La deuxième chose, c'est de se présenter chaque fois qu'on prend la parole parce que tout est enregistré et filmé et si on ne se présente pas, on ne peut plus savoir qui a parlé. Et la troisième, et j'en suis désolé, il faut que le temps de parole ne soit pas supérieur à trois minutes pour une question. Je serai donc amené à vous demander d'accélérer lorsque vous arriverez près des trois minutes, ceci pour éviter de longs débats qui, de toute façon, stérilisent les questions à poser à l'ensemble des membres de cette assemblée. La parole est à vous pour cinquante minutes et je vois déjà une ou deux questions posées. Monsieur, si vous voulez vous lever pour qu'on puisse prendre votre visage et vous présenter.

Guy JOURDAIN, CESER de Bretagne

Depuis plusieurs années, le CESER de Bretagne agit avec d'autres acteurs régionaux pour le développement d'une filière des énergies marines en Bretagne. Il considère que l'appropriation collective de l'enjeu de ces énergies de la mer par le plus grand nombre de nos concitoyens dépend fortement des retombées économiques et sociales qu'elles devraient générer dans notre région. Monsieur Rollin, vous évoquez, lors de chaque réunion publique, la création de mille

emplois en Bretagne, et de mille emplois en Normandie, principalement au Havre. Si les mille emplois normands semblent acquis, il n'en est pas de même pour les emplois en Bretagne, et notamment pour les sept cents emplois prévus pour la construction à Brest des *jackets* métalliques et des sous-stations électriques, puisque vous continuez à projeter dans le film que Brest est un port privilégié et non pas choisi. Rien ne serait plus dommageable pour l'avenir des énergies marines dans notre région que des annonces faites dans un débat public qui ne seraient pas ensuite suivies d'effet.

Pouvez-vous nous confirmer aujourd'hui la création d'une unité de fabrication sur le polder de Brest ? Si ce n'était pas le cas, pouvez-vous nous préciser les conditions exactes qui permettraient l'implantation de cette unité et la pérennisation des emplois ? Enfin, cette unité pourrait-elle travailler pour d'autres consortiums et pour des champs éoliens du Royaume-Uni ? Dans ces conditions, quel rôle pourrait jouer l'État français pour faciliter cette création ? Et pour terminer, vous nous dites ne travailler avec personne d'autre en France que le port de Brest, ce qui est vrai sans doute : votre plan B éventuel se situerait-il hors de France ?

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Je n'ai pas entendu la dernière question.

Guy JOURDAIN, CESER de Bretagne

Vous dites ne travailler avec personne d'autre que le port de Brest en France. Votre plan B éventuel se situerait-il hors de France, si jamais le port de Brest n'était pas choisi ?

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Monsieur Rollin.

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Je vous remercie pour ces questions qui sont précises. Je commence par la dernière. Tel que je vous avais répondu, je crois que c'était dans la première réunion publique, nous ne travaillons pas en dehors d'un schéma sur le port de Brest. J'avais peut-être dit, en France, à l'époque. Nous ne travaillons pas à l'étranger sur un plan B au cas où Brest ne fonctionnerait pas, je peux vous l'assurer. Brest est l'unique schéma sur lequel nous travaillons. Pourquoi continuons-nous – et nous continuerons pendant tout le débat – à mettre que Brest est la solution privilégiée ? Parce que, vous l'avez vu, la durée d'un projet tel que le projet éolien en mer de Saint-Brieuc, c'est une longue histoire, qui s'écrit petit à petit, avec de nombreux acteurs. C'est comme un puzzle. Nous avons toutes les pièces du puzzle. Elles n'ont pas encore des formes complètement déterminées et il faut qu'on arrive à les assembler. Tout à l'heure, il y aura une présentation sur le port de Brest. Monsieur Le Norment dira où il en est sur le projet de développement du port de Brest. Il y aura une présentation de STX qui travaille avec le port de Brest pour une possible implantation d'une unité de fabrication à Brest. Donc tout cela est en train de se discuter, de se négocier et de se confirmer.

Vous parliez des conditions de choix. Déjà, je tiens à rappeler un peu qui fait quoi. Ailes Marines est le porteur de projet. Ailes Marines est le maître d'ouvrage. Nous avons un plan industriel qui est porté par des partenaires et des fournisseurs. Nous négocions des contrats avec eux et ils peuvent témoigner : nous mettons noir sur blanc des conditions de préférence territoriale, c'est-à-dire que c'est une exigence très forte. Maintenant, nous ne pouvons pas mettre un revolver sur la tempe d'un fournisseur et lui dire : « tu dois aller à tel endroit ». Il faut que, ensemble, avec les acteurs du territoire, avec ledit fournisseur et nous, Ailes Marines, nous arrivions à faire que ce soit une réalité, c'est-à-dire que nous obtenions une compétitivité au niveau technique et au niveau économique puisque nous parlons vraiment de la création d'une filière industrielle. Le projet de Saint-Brieuc n'est pas autosuffisant. Le projet de Saint-Brieuc, c'est, en gros, deux ans d'activité dans les usines de nos fournisseurs, à raison de cinquante éoliennes par an dans le cas d'Areva.

Mais au-delà de ça, il faut viser l'export, il faut viser d'autres marchés. La compétition est très forte et donc le principal critère de choix sera d'arriver, tous ensemble, à créer une offre compétitive au niveau international, compétitive au niveau technique, au niveau économique pour une fabrication à Brest.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Une autre question.

Samuel GAUTIER, association Sport Nautique de Saint-Quay-Portrieux

J'ai une question plutôt sur le tourisme. Depuis le début du débat public, nos membres sont plutôt favorables à l'implantation du projet. On a réfléchi sur l'impact du futur parc en termes d'évolution de nos activités nautiques dans la baie, que ce soit au travers des activités de régates, mais aussi de notre activité touristique concernant l'exploitation du milieu marin. On voulait savoir si, en complément du travail avec Côtes d'Armor Développement, il était prévu la constitution d'un groupe de travail plus élargi pouvant accueillir des structures plus modestes, comme celle que je représente ici, pour participer à cette nouvelle opportunité touristique dans la baie de Saint-Brieuc.

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

C'est un point très important. Comme je le disais dans la présentation, le travail que nous sommes en train de faire avec Côtes d'Armor Développement, c'est, là aussi, le début de l'histoire. Nous avons des premières pistes de réflexion. Nous étudions les retours d'expérience. Mais tel que je le disais, il y aura – c'est encore une forme à définir, je ne veux pas parler seul parce qu'il y a aussi Côtes d'Armor Développement que je vois ici, en face de moi – constitution certainement d'un groupe de travail ou de deux groupes de travail, en tout cas, association du maximum d'acteurs possibles pour pouvoir bénéficier de toutes les suggestions. Et j'en profite d'ailleurs pour répondre à Monsieur Hellio qui disait, à la fin de son intervention, qu'il souhaitait travailler ensemble. Bien sûr, c'est notre message et je crois que c'est le message de Côtes d'Armor Développement. Monsieur Queffurus est ici, il faut qu'il me fasse signe s'il est d'accord, il me fait signe que oui : donc nous pouvons parler d'une seule voix. Le message, c'est travailler ensemble. C'est ensemble que nous réussissons, ce n'est pas le parc éolien isolé avec une offre touristique isolée. C'est une intégration dans l'offre touristique globale, c'est une intégration dans l'image de la baie, dans l'attractivité de la baie, donc c'est vraiment ensemble. Regardons où nous voulons aller. Nous voulons aller vers un développement de l'activité touristique et c'est ensemble que nous réussissons. Donc la réponse est vraiment oui.

Je profite aussi du fait que j'ai la parole pour répondre à un autre aspect de l'intervention de Monsieur Hellio qui n'a rien à voir. Le Danemark et le Royaume-Uni n'ont à aucun moment décidé d'arrêter l'éolien en mer. Leurs objectifs pour 2020-2030 sont confirmés et nous parlons, au niveau de l'Europe, de la création de 170 000 emplois. Donc ce n'est pas du tout un frein ; au contraire, ils sont en pleine accélération.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Une autre question ? Nous en avons trois.

Pierre PELAN, président de Nouvel Essor d'Erquy

Ma première remarque concerne le choix du thème de ce soir. Les filières industrielles, ce n'est pas forcément la préoccupation première des Réginéens, même s'il est normal de parler des aspects industriels. En ce qui concerne d'ailleurs la filière industrielle, j'ai bien écouté ce que nous a dit Monsieur Rollin. Je voudrais rappeler quand même que les éoliennes, effectivement, vont être fabriquées en France, mais elles vont surtout être assemblées en France. Je ne pense pas que l'ensemble des composants vienne de France, d'autant plus que c'est une technologie, si mes

souvenirs sont bons, qui vient du rachat par Areva d'une société allemande. Donc c'est une première chose, c'est normal. Voilà pour cet aspect des choses.

Sur le deuxième aspect, en ce qui concerne le tourisme, je crois que la comparaison avec le viaduc de Millau n'est pas sérieuse. Le viaduc de Millau est un viaduc effectivement remarquable. C'est un cas unique quasiment au monde, mais c'est une autoroute qui va vers le sud, donc c'est un lieu de passage obligé pour des centaines de milliers de personnes, surtout pendant la période d'été puisqu'il conduit vers les plages de la Méditerranée. Dire qu'il y a 280 000 personnes qui visitent le centre du viaduc de Millau, je dirais que ce n'est pas tant que ça puisqu'on nous annonce 600 000 visiteurs par an sur le site d'Erquy, selon certaines sources. Moi, je pense que le tourisme industriel peut être intéressé par des lieux qui n'ont pas d'autre attractivité, mais comme ça a été rappelé en début de séance ce soir, il y a une grande attractivité déjà de la baie de Saint-Brieuc et de notre littoral, qui attire déjà de nombreux touristes. Je ne suis pas sûr que ça nous apporte plus de choses.

En ce qui concerne les retombées économiques et les créations d'emplois, bien sûr, on parle de création d'emplois, il y a un calcul d'incertitude. Je crois que vous avez été interpellé dans d'autres réunions sur le fait de prendre des engagements écrits. J'espère que vous nous direz que vous êtes prêt à le faire le moment venu, sur les créations d'emplois parce que c'est intéressant. Mais surtout, je voudrais rappeler qu'il y a un facteur de création d'emplois, et je pense que c'est nécessaire dans la période actuelle parce qu'on a besoin de créer de l'emploi : c'est tout le travail de rénovation et d'isolation des bâtiments et c'est beaucoup plus que 1 700 emplois en Bretagne. On sait que c'est le premier pilier du plan électrique breton, je le sais très bien, mais je crois qu'il devrait y avoir un effort plus grand sur le sujet et là, nous créerions des milliers d'emplois non *délocalisables*. Par rapport au coût qu'il va y avoir pour le consommateur, puisqu'il y a un prix de rachat de l'éolien dont on n'a pas parlé ce soir, qui va être sur nos factures d'électricité, je pense que c'est important de le souligner. Peut-être l'argent serait-il mieux placé en partie sur de l'aide à la rénovation et sur de l'aide à la réhabilitation de bâtiments.

(Applaudissements)

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Nous avons trois questions : l'une sur l'origine des composants ; la deuxième, sur le tourisme et sur Areva aussi ; et la troisième, sur l'emploi. Alors, sur les composants.

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Monsieur Pelan, merci pour vos questions, qui sont des questions ou des remarques pertinentes comme souvent. Pour la dernière, je laisserai Areva y répondre, donc je vais répondre à vos autres remarques.

Si je cite le viaduc de Millau, c'est comme quand je cite d'autres exemples de parcs éoliens en mer à l'étranger, c'est pour illustrer le fait que nous avons des raisons d'avoir une vision positive de l'opportunité que représente le parc éolien en mer pour le tourisme en baie de Saint-Brieuc. Effectivement, comparer un viaduc et un parc éolien en mer, ce sont des projets différents, mais ça nous donne quand même une bonne orientation. Vous parlez du fait que c'est un lieu de passage. Certes, mais prenons, par exemple, la fréquentation de l'office du tourisme de Millau : avant l'implantation du viaduc, 82 000 visites par an ; suite à l'implantation du viaduc, 285 000 visites par an. Pendant la phase du chantier, il y a eu 500 000 visites. Je crois que ce sont des chiffres qui nous permettent d'avoir une vision vraiment positive du projet, et c'est la même chose si nous prenons des retours d'expérience de parcs éoliens en mer à l'étranger. C'est le travail que nous réaliserons ensemble qui nous permettra de confirmer cela.

Ensuite, en ce qui concerne les retombées sur la création d'emplois, les engagements écrits. Je crois que dans l'ensemble des réunions publiques, le dossier du maître d'ouvrage, partout, nous

martelons nos messages et nos chiffres sur l'emploi. Je pense qu'effectivement, on pourra nous les rappeler si, finalement, ces chiffres ne sont pas tenus. Donc je ne vois pas vraiment la nécessité d'aller au-delà. Nous le disons publiquement tous les quinze jours, et bientôt toutes les semaines, puisque le rythme des réunions va s'accélérer. Nous l'avons écrit, je pense que c'est suffisant.

Pourrait-on consacrer l'investissement plutôt à de l'isolation du bâtiment ? Là, je me baserai sur le pacte électrique breton, qui a trois axes qui sont complémentaires. Il y en a un qui est la réduction de la consommation de l'électricité, qui comprend, en particulier, l'isolation du bâtiment. Il y a la sécurisation des approvisionnements, et il y a le développement des énergies renouvelables. Trois axes complémentaires. J'en profite d'ailleurs une fois de plus pour répondre à Monsieur Hellio. La centrale de Landivisiau ne va pas être construite parce qu'il y aura un parc éolien en mer. Ce sont deux projets indépendants. Le parc est autosuffisant, RTE l'a rappelé dans beaucoup de réunions publiques, ils savent tout à fait recevoir la production d'un parc éolien dans le réseau. Donc vraiment, le pacte électrique breton, ce sont trois axes complémentaires et indissociables. Donc il faut des investissements dans les énergies renouvelables, il faut des investissements dans l'isolation du bâtiment. D'ailleurs, nous nous sommes engagés à étudier les complémentarités de notre projet avec, entre autres, le programme « Vir'Volt ma maison », qui est dédié à l'isolation du bâtiment. Et pour votre première question, je vais laisser la parole à Areva.

Philippe KAVAFYAN, vice-président AREVA Wind France

Bonsoir, Monsieur. Je suis Philippe Kavafyan. Je représente la société Areva qui s'est engagée à fournir, dans le cadre du projet de Saint-Brieuc, des éoliennes 100 % françaises. Je vous remercie pour votre question qui va me faire gagner un peu de temps sur la présentation qui va suivre. Non seulement les éoliennes qui seront livrées sur le site de Saint-Brieuc pour montage sur site seront assemblées au Havre, mais nous nous sommes engagés à faire en sorte que les composants qui rentreront dans l'usine du Havre soient assemblés en France, soit par des sociétés françaises soit par des sociétés étrangères qui s'engagent dans un plan industriel pour réaliser cet assemblage à nos côtés. Donc je vous confirme que les composants qui rentrent dans nos turbines seront assemblés en France.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Deux remarques. La première, pour répondre à la question qui était sur un engagement écrit, vous savez que le site de la commission particulière ne sera pas ouvert de manière interactive, mais il restera ouvert avec tous les *verbatim* des réunions, donc les engagements, pendant cinq ans. Vous pourrez donc vérifier encore dans cinq ans si les engagements qui ont été pris de nouveau ce soir sont encore valables.

Puis la deuxième, pour ce qui a été évoqué pour l'isolation, le pacte électrique breton, Loïg Chesnais-Girard, ici présent et qui en est le représentant, veut prendre la parole. Mademoiselle, pouvez-vous donner un micro, s'il vous plaît, au représentant de la Région, qui est donc l'acteur du pacte électrique breton.

Loïg CHESNAIS-GIRARD, vice-président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur Rollin a bien représenté le pacte électrique breton. Je ne vais pas le reprendre d'autant qu'il est régulièrement rappelé dans les réunions, mais je voudrais confirmer ici que le projet de rénovation et d'isolation thermique des bâtiments a été lancé il y a quelques mois par le président Pierrick Massiot ; Dominique Ramard en est le responsable. **(Inaudible 1 :12 :35)** de manière à pouvoir initier un plan sur l'ensemble de la Bretagne visant à lancer une grande politique de rénovation thermique des bâtiments afin de réduire la consommation électrique et à redonner du pouvoir d'achat à des personnes qui ainsi verront leur facture énergétique baisser. Enfin, il permettra de créer ou de sauvegarder des emplois importants en Bretagne dans le domaine ô combien important du bâtiment. Il était important d'apporter ces précisions à cet instant.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Je suis très ébloui donc je ne vois pas les personnes qui veulent poser des questions. Ce n'est donc pas vers moi qu'il faut lever la main, mais vers les jeunes filles ici présentes, qui lèveront leurs panneaux pour que je puisse voir qui a posé la question. D'abord le 4, là-haut, quelqu'un à la tribune.

Julien GUILMOTO, Malicorne Surf Association

Bonjour. Je m'appelle Julien Guilmoto. Je fais partie d'une association de surf qui s'appelle la Malicorne Surf Association. Nous sommes également soucieux du dynamisme de la région. Nous pratiquons sur la côte du cap Fréhel. À travers cette association, nous proposons des activités. Nous organisons des cours, des entraînements, des stages. C'est une activité qui se développe énormément dans toute la région de la Bretagne. Nous sommes directement touchés par cette implantation du parc éolien puisqu'il risque d'y avoir une incidence directe sur la direction de la houle, ce qui veut dire qu'elle va offrir beaucoup moins de vagues. Je parle au nom de tous les pratiquants ainsi que les membres de l'association. Nous sommes soucieux de cette perte puisqu'on peut la considérer comme un patrimoine. Peut-être que les personnes habitant dans la région l'observent, on est souvent dans l'eau. Même à travers ce guide touristique, ils font la promotion du surf. On peut le voir, c'est marqué : « Cap Fréhel, trois balades, nature, GR 34, surf, histoire. » Donc nous, on est soucieux de cette houle qui risque d'être freinée. Je vous pose la question : que pouvez-vous mettre en place, ou qu'est-il possible d'envisager pour éviter qu'il y ait une perte au niveau de ce que nous offre la nature ?

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Monsieur Rollin.

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Oui, je comprends votre inquiétude et je tiens à vous rassurer. D'ailleurs, il y a une réunion dans une semaine sur l'impact du parc en phase d'exploitation et là, ce sera présenté beaucoup plus dans le détail. Les retours d'expérience montrent qu'un parc éolien a un impact sur les vagues ou sur la houle juste derrière le parc. La réduction est, en gros, évaluée à 10 %, et c'est vraiment un effet juste derrière le parc. Plus loin, et en particulier, on parle par rapport au cap Fréhel d'un éloignement de 16 kilomètres, il n'y a aucun effet, c'est-à-dire que la force de la houle fait que la houle et les vagues se reconstituent. Il n'y aura donc aucun changement sur les vagues au niveau du trait de côte. Il y a bien sûr une étude d'impact très complète qui est en cours. Ce sera un des aspects de l'étude d'impact, mais je peux vous le dire dès maintenant, les retours d'expérience sont formels : aucun impact sur la houle ou les vagues dès qu'on s'éloigne du parc. Donc pas de crainte de ce côté-là pour l'activité de surf.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. D'autres questions ? Le 2.

Yannick MORIN, conseiller général du canton de Pléneuf-Val-André

Merci, Monsieur le Président. Yannick Morin, conseiller général du canton de Pléneuf-Val-André. Une question : comment avoir des retombées économiques localement sans être port de maintenance ?

Le port d'Erquy présente un atout indéniable pour l'accueil de l'activité de maintenance, à savoir la proximité avec le futur parc éolien en mer, port le plus proche parmi les candidats à la maintenance. C'est un avantage qui permettra à l'opérateur d'intervenir sur le site dans les délais les plus courts, notamment lors d'interventions d'urgence. De plus, cela entraînera également des gains économiques dus à une utilisation moindre de carburant et à un entretien moins important des navires. Le port d'Erquy dispose d'installations répondant aujourd'hui aux attentes du

consortium. Afin d'améliorer les conditions de travail des pêcheurs et leur offrir de meilleures conditions de sécurité, des travaux de modernisation ont été récemment apportés au port d'Erquy. Le môle existant a été déplacé de 150 mètres plus à l'ouest pour étendre le plan d'eau ; 440 mètres de quais supplémentaires ont été créés pour mieux dissocier les opérations de débarquement de la pêche, d'avitaillement et d'accostage, ainsi qu'un terre-plein supplémentaire de 1,7 hectare à l'ouest de la criée. Le montant des travaux réalisés pour la modernisation du port d'Erquy atteint un peu plus de 24 millions d'euros, avec une participation de la communauté de communes de la Côte-de-Penthièvre d'un peu plus de 2 millions, et du Conseil général de presque 11 millions. Alors que le port d'Erquy est sous-utilisé, les contribuables comprendraient mal que des investissements nouveaux soient faits et réalisés ailleurs.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Merci. Monsieur Rollin. Je vous rappelle qu'il y aura une réunion spécifique qui évoquera les questions de la maintenance, dont la question des ports évidemment.

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Merci pour cette question qui est cruciale : le choix du port de maintenance. Comme vous le savez, nous travaillons avec le Conseil général.

Yannick MORIN, conseiller général du canton de Pléneuf-Val-André

Précisément, Monsieur Rollin. Peut-on avoir un développement économique local sans être port de maintenance ?

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Je vais répondre à votre question.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Ne reprenez pas la parole, sinon on ne s'entend plus. Mais vous avez bien compris la question, elle est redite : est-ce qu'on peut avoir un développement économique local sans être port de maintenance ?

Emmanuel ROLLIN, directeur de projet Ailes Marines

Je vais répondre à votre question. Je tiens quand même à rappeler à l'ensemble des personnes présentes où nous en sommes sur le choix du port de maintenance, et comment va se faire ce choix.

Très rapidement, nous travaillons avec le Conseil général qui est propriétaire des ports. Nous avons présélectionné trois ports, comme je le disais dans la présentation sur la base de quatre critères principaux. C'est tout d'abord la distance entre ces ports et le parc éolien ; ensuite, l'accessibilité maritime puisqu'il faut qu'en permanence, il y ait une profondeur de 2,50 mètres, 24 heures sur 24, 365 jours par an, pour que les bateaux puissent aller et venir quel que soit l'état de la marée. L'accessibilité terrestre également, même s'il n'y aura pas un très gros flux terrestre : c'est un camion par semaine, il faut quand même qu'il puisse passer ; et puis les surfaces disponibles pour les aménagements connexes, environ 5 000 m² pour la construction d'un bâtiment et pour les zones de stockage, et bien sûr, l'emplacement disponible dans les ports pour la construction d'un quai dédié. Nous travaillons avec le Conseil général et la décision devrait être prise normalement en septembre.

Par contre, je souhaite revenir sur deux aspects pour répondre à votre question : quel développement économique si vous n'avez pas, si le port d'Erquy n'a pas le port de maintenance ? C'est la même question pour Saint-Cast, c'est la même question pour Saint-Quay, bien sûr. Aujourd'hui, nous avons passé en revue différents types d'apports économiques. Il y a les emplois industriels, vous le verrez dans ce qui sera développé tout à l'heure : il y a de vraies

opportunités pour des entreprises briochines. Il y a toutes les activités connexes, les services. Il y a le tourisme. Il y a aussi les taxes, mais là, c'est quelque chose qui est défini par des règles, on peut juste prendre en compte cette donnée, mais pas la changer.

Notre projet est un projet sur lequel nous travaillons en concertation avec les acteurs du territoire. Nous allons donc regarder l'ensemble du développement économique dans toutes ses dimensions pour essayer d'équilibrer, en accord avec les acteurs du territoire, le développement économique, en particulier autour de la baie. Effectivement, je ne veux pas vous cacher que les 140 emplois sont un apport important : l'activité qui sera générée est un apport important, je ne vais pas vous le cacher.

Mais il y a d'autres dimensions du développement économique qu'on a rappelées ce soir, et en travaillant ensemble, nous essaierons du mieux possible de rééquilibrer l'ensemble de ces apports. C'est vraiment par un travail de concertation que nous y arriverons.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

D'autres questions ? Le 2.

Patrice BENOIT, habitant d'Erquy

Bonsoir. Patrice Benoit, contribuable à Erquy. Je voudrais une précision à propos des taxes dont vous avez parlé tout à l'heure, à savoir une cagnotte de 7 millions d'euros par an attribués à des communes littorales. Y aurait-il moyen de savoir de combien de communes on parle ? Quelles sont ces communes ? Et pour une commune comme Erquy, qu'est-ce que ça pourrait représenter ?

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Alors je ne sais pas si on peut demander à Monsieur Grimaldi et/ou à Monsieur Legall, qui sont de la Direction départementale des finances, d'essayer de répondre à cette question.

Jean-Yves LEGALL, DDFIP Côtes d'Armor

Bonsoir. Je suis Jean-Yves Legall. Je suis directeur du pôle de gestion fiscale à la Direction des finances publiques des Côtes d'Armor. Par rapport aux données indiquées par Monsieur le Directeur, la somme de 7 millions est tout à fait confirmée, de même que la somme pour la redevance domaniale d'environ 2 millions.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Peut-on remettre le slide sur ce point ?

Jean-Yves LEGALL, DDFIP Côtes d'Armor

Le législateur a établi une taxe spécifique, une taxe annuelle, qui sera payée par l'exploitant : c'est l'article 1519 B du Code général des impôts. Cette taxe spécifique pour l'éolien en mer se substitue aux autres impôts locaux concernant les éoliennes maritimes. Comme vous l'avez précisé, il y aura toujours des impôts locaux concernant les installations terrestres.

Cette taxe est assise sur le nombre de mégawatts qui sont installés dans chaque unité de production. Pour votre information, le tarif en 2013 est de 14 113 euros par mégawatt installé. Comme vous avez 100 éoliennes à 5 mégawatts, vous avez fait le calcul, on arrive effectivement à nos 7 millions. Cette taxe est due par les exploitants et son produit est ensuite affecté à un fonds national de compensation de l'énergie éolienne en mer : c'est l'article 1519 C du Code général des impôts. Les ressources de ce fonds sont réparties, comme c'est indiqué sur le diaporama, de la manière suivante : 50 % pour les communes du littoral ; 35 % pour le Comité national des pêches ; 15 % pour financer les projets concourant au développement durable des autres activités

maritimes – le décret de 2012 précise la plaisance, les activités de sport, de loisirs nautiques, etc., tout cela est bien précisé dans le décret.

La question que vous posez, c'est quelles sont les communes éligibles pour bénéficier de 50 % de la dotation de 7 millions qui sera affectée au fonds de compensation. Trois conditions doivent être remplies. Il doit s'agir d'une commune littorale au sens de l'article L321-2 du Code de l'environnement : on parle bien de communes et non d'établissements de coopération intercommunale, pas d'EPCI, c'est bien de la commune dont il s'agit. Dans cette commune, une unité de production doit être visible d'au moins un point de son territoire : donc une commune littorale qui a un point de son territoire permettant de voir une éolienne. Troisième condition, ce point doit être situé dans un rayon de 12 000 mètres marins, c'est-à-dire 22 kilomètres, autour de l'unité de production. La liste des communes satisfaisant ces conditions sera fixée par arrêté du préfet. Vous avez trois conditions qui limitent aujourd'hui déjà, dans l'analyse, la légitimité des communes à la taxe.

La répartition, ensuite, du produit de la taxe aux communes concernées se fera en tenant compte de deux taux : d'abord, la répartition de la population de la commune par rapport à la population totale, donc un critère de population ; le deuxième critère sera celui de la distance entre le point du territoire de la commune le plus proche de l'unité de production par rapport à l'ensemble de ces distances. Donc un critère de population, un critère de distance. Cette répartition sera fixée par le préfet avant le 31 décembre de l'année suivant l'imposition.

Voilà ce que je peux dire par rapport à la situation de la manière la plus précise possible, sachant que cet arrêté sera pris par Monsieur le Préfet avant, évidemment, la mise en œuvre du projet.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Très bien. Merci, Monsieur Legall. Sans s'avancer beaucoup, on peut être certain qu'Erquy doit être parmi les communes concernées. C'est tout ce qu'on peut dire pour l'instant : Erquy doit être parmi les communes concernées. Autre question ? Le 1. Pouvez-vous vous lever, Madame, pour qu'on puisse saisir votre visage ? Merci et vous pouvez vous rasseoir.

Anne-Marie CUESTA, Bretagne Pôle naval

Bonjour. Anne-Marie Cuesta, Bretagne Pôle naval. On a fait plusieurs fois, dans les diverses présentations, le point sur le comité de sourcing et le fait que les industriels étaient présents et impliqués. Je souhaitais apporter un témoignage puisque Bretagne Pôle naval, avec tout ce que je vais vous donner comme explications, est en charge du pilotage de ce comité de sourcing et d'être l'interface avec le monde industriel et le consortium. Depuis le tout début, pour notre région et pour l'ensemble des acteurs industriels, le projet représente une opportunité non seulement économique, mais également formatrice et structurante. Il nous semble important de préciser que depuis le début, nos différentes réunions sont placées sous le signe de partenariats et d'une réelle relation d'échanges et de connaissance des uns et des autres.

Une explication s'impose pour définir le rôle du comité et ses actions dans le cadre d'un projet aussi important et porteur d'espoir pour les entreprises, surtout dans cette période économiquement difficile. Pour en garantir l'efficacité, le projet a été découpé en deux parties : le segment éolien, les aérogénérateurs ; et le segment sous-marin, les fondations. Le segment aérien est suivi par la CCI 22, les fondations par la CCI de Brest. Le comité de sourcing assure la cohésion et l'interface entre le consortium et les acteurs régionaux : les industriels, les structures d'accompagnement, Bretagne Développement Innovation, les CCI et les agences de développement économique. Il y a beaucoup d'acteurs, mais nous avons essayé d'être très pragmatiques et de travailler sous forme d'un groupe de travail qui se réunit tous les mois. Nous en sommes à plus de quinze réunions à ce jour qui réunissent huit personnes autour d'une table.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Avez-vous une question ?

Anne-Marie CUESTA, Bretagne Pôle naval

Non, je voulais juste témoigner de l'organisation qui a été mise en place pour pouvoir répondre et être vigilant au développement et aux retombées économiques sur les entreprises bretonnes.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Très bien, merci beaucoup. Autre question ? Le 2.

René BOULEAU, Énergies nouvelles solaires

Bonsoir. Monsieur Bouleau, je suis chercheur indépendant, je suis un concurrent d'Ailes Marines et d'Areva. Je travaille dans le domaine du solaire photovoltaïque et, par mes avancées technologiques et brevets, j'ai mis au point des systèmes permettant à tout consommateur d'économiser entre 2 000 et 3 000 euros d'énergie électrique. Le procédé pour les propositions d'Ailes Marines, c'est toujours que le consommateur restera le pigeon.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Mais quelle est votre question ?

René BOULEAU, Énergies nouvelles solaires

C'est plutôt une proposition que je fais à Areva. Ils feraient mieux de s'intéresser à mes avancées technologiques que de s'intéresser à l'éolien. Surtout qu'en plus de ça, étant du coin, j'imagine l'impact que ce champ d'éoliennes aura de la pointe du cap Fréhel alors que nous pouvons faire autrement.

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Alors ce que je vous propose c'est que, soit sous la forme d'une contribution soit sous la forme d'un cahier d'acteur – vous avez la procédure pour rédiger les cahiers d'acteur – vous puissiez faire des propositions. Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Oui, le 1.

Patrice LE BER, MEFPI

Bonjour. Patrice Le Ber, Maison de l'emploi du pays de Saint-Brieuc, donc en charge des questions et des problématiques d'emploi sur le pays de Saint-Brieuc. Je connais le consortium. On a beaucoup travaillé avec eux en amont de l'appel d'offres, puisque nous avons travaillé notamment sur les clauses d'insertion. Les interventions du consortium de ce soir confirment une des craintes que l'on peut avoir sur ce chantier. Ce serait celle d'un déficit d'attractivité pour certains métiers notamment ceux de la métallurgie, qu'on soit bien en peine de traduire ces créations d'emplois en emplois locaux tenus par des populations locales, ce qui en soi ne serait pas condamnable. Certaines entreprises sont déjà aujourd'hui contraintes de faire appel à des soudeurs et à des chaudronniers polonais. On est là face à un paradoxe qu'il y a peut-être l'occasion de résoudre qui est celui d'un fort taux de chômage, notamment de chômage des jeunes ; des jeunes en panne de projet, des jeunes qui ne savent pas ou ne connaissent pas bien les métiers de la métallurgie, et qui peut-être sont gagnables pour ces métiers-là. J'ai pu voir sur le site et entendre dans vos propos qu'il y a des ressources, le consortium est disposé à apporter des ressources pour aider les territoires sur toutes ces problématiques. Ma question est la suivante : y a-t-il l'opportunité d'inventer, d'innover, d'imaginer un projet très en amont puisque vous avez beaucoup parlé de participation ; d'envisager des projets de communication sur les métiers qui anticipent cette probable difficulté de recrutement pour ce chantier ?

Antoine DUBOUT, président de la CPDP

Monsieur Rollin.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Déjà, je vais donner un premier élément de réponse sur l'attractivité des métiers. J'étais au lycée Jules-Verne il y a quinze jours et j'ai vu, par exemple, sur des cursus de chaudronnerie, qu'ils refusent du monde. J'avoue que j'avais une image fautive, je pensais que les jeunes n'étaient plus attirés par ce type de formation. Ils refusent du monde, donc il y a un potentiel pour plus de formation, surtout que leurs élèves trouvent du travail presque instantanément en sortant du lycée Jules-Verne pour des métiers tels que la chaudronnerie. C'est une bonne nouvelle. Ça veut dire qu'il y a un terrain sur lequel nous pouvons semer et, effectivement, imaginer, comme vous le disiez, des actions innovantes pour mieux vendre ces métiers, pour finalement faire rêver et attirer des élèves. C'est un des aspects des plans d'action sur lesquels nous sommes en train de travailler avec la Région, c'est sur l'attractivité.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose ?

Georgette BREARD, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

Nous travaillons sur ce sujet comme je l'ai indiqué. Cela fera l'objet d'une réflexion avec les différents partenaires, que ce soit les partenaires de l'Etat rectoral, Autorité académique, la DIRECCTE. Nous travaillons également avec les OPCA, les entreprises puisqu'il y a également des salariés qui peuvent être intéressés par la montée en compétences dans ce domaine, la mise en place de formations pour les demandeurs d'emploi. Je voulais apporter une précision par rapport aux formations soudure. Vous avez parlé de ce secteur-là. La région forme plus de 370 soudeurs tous les ans au niveau de la région Bretagne. Des demandeurs d'emploi qui sont formés en dehors des formations traditionnelles apprentissage et formations temps plein dans les lycées. Plus de 370 demandeurs d'emploi sont formés sur ces métiers. Malgré tout, il reste des difficultés. L'on s'interroge aussi sur les exigences des entreprises pour embaucher les soudeurs. C'est un problème auquel nous devons répondre également tous ensemble.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Une dernière question avant de passer à la deuxième phase de notre débat.

Marie-Claude LOYER, habitante de la commune de Fréhel

Une simulation de l'impact visuel des éoliennes doit être réalisée. Pouvez-vous le confirmer ? Si oui, est-il possible de nous indiquer si cette opération sera menée *in situ* avec des équipements comparables, et selon quelle méthode, ou de façon théorique sur un logiciel informatique ? Merci de votre réponse.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est moi qui peux peut-être confirmer. Je rappelle que nous avons été saisis pour une demande d'expertise complémentaire. C'est une procédure possible lorsqu'il y a besoin d'une expertise sur un sujet donné. Nous avons des simulations que vous verrez en son temps et qui ont été faites par le consortium. Nous avons aussi des simulations qui avaient été faites par des associations et nous avons été saisis d'une demande d'expertise complémentaire. Cette saisine a été acceptée par la Commission nationale, puisque là c'est une procédure de la Commission nationale. Le temps d'appel d'offres, puisqu'il faut un appel d'offres, la saisine sera présentée, vous le savez, lors de la séance du 17 juillet qui aura lieu à Saint-Brieuc et dans lesquels ce sont les simulateurs de l'Ecole navale que vont être adaptés pour répondre à la question que vous posez. Bien entendu, cela se fera à partir de pointages sur le site, mais ce sera aussi fait par l'informatique.

L'on peut considérer que le fait que ce sont des simulations qui sont utilisées pour former les pilotes de l'Ecole navale est une garantie d'objectivité de ce que l'on pourra voir.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je souhaiterais compléter en parlant, entre autres, des photos simulations qui seront présentées par Ailes Marines. Elles seront faites sur la base de photos faites *in situ* tel que vous le dites, c'est-à-dire qui seront prises sur un ensemble de points remarquables sur la baie de jour comme de nuit et dans tous types de conditions. Nous travaillons avec un bureau d'étude qui s'appelle l'Atelier de L'Isthme qui eux-mêmes travaillent avec une autre entreprise qui s'appelle Geofon. Si je vous nomme ces deux noms, c'est pour rappeler que ce sont des entreprises qui ont une très grande expérience de photo simulation, entre autres dans le (*inaudible cf.enregistrement 1'40'41*). Ce sont des gens qui ont une réputation à défendre. Ils ont réalisé beaucoup de photos simulations de projets terrestres puisqu'il n'y a pas encore de projet en mer en France. Ce sont des projets qui aujourd'hui sont construits. Donc, il est possible de vérifier avant et après. Par exemple, vis-à-vis des services d'Etat qui instruisent l'ensemble des dossiers, ces bureaux d'études seraient classés dans la liste noire des gens peu recommandables. Donc, ils ont une réputation à défendre. C'est pour cela que les photos simulations qui seront présentées lors de la réunion du 17 juillet seront vraiment réalistes et réalisées par des professionnels indépendants.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous pourrez comparer avec la simulation qui sera faite par le simulateur de l'Ecole navale. A partir aussi des photos qui seront prises sur le site et qui permettent de reconstituer les visions que l'on a à différentes époques. Puisque cela sera filmé à différentes époques, à différentes heures de la journée.

Je propose maintenant que l'on passe à la deuxième partie, la deuxième partie est assez proche de la première, et qu'on la question de la filière industrielle. Nous allons avoir l'intervention de Laurent Castaing qui est le Directeur général de STX. Il y aura aussi Philippe Kavafyan. Dans un deuxième temps, vous aurez Monsieur Le Norment et Monsieur Mercher.

M. ROLLIN

C'est juste une introduction très rapide avant l'intervention de Laurent Castaing et de Philippe Kadafyan pour rappeler le plan industriel qui est associé au projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc. Il y a un rôle central pour le port de Brest qui est la solution privilégiée pour que s'installent des usines pour la fabrication de fondations et pour la sous-station. Nous travaillons avec le port de Brest et avec deux fournisseurs, STX qui est présent ce soir et Eiffage. Ensuite, il y a Areva qui a choisi le port du Havre pour la fabrication d'une éolienne 100 % française et, tant les éoliennes que les fondations à la sous-station seront transportées et installées sur le site de Saint-Brieuc par la société Technip. J'ai cité de grands noms de l'industrie, mais l'ensemble de cette activité, que ce soit la fabrication, que ce soit l'installation, ce sont de réelles opportunités pour des entreprises de plus petite taille, en particulier pour des entreprises bretonnes. J'insiste à nouveau, nous parlons d'une filière industrielle pérenne grâce à l'export, c'est l'objectif que nous devons atteindre. Maintenant, je laisse la parole à Monsieur Laurent Castaing de STX.

Laurent CASTAING, Directeur général de STX France

Merci. Bonsoir à tous. Je représente STX France ce soir. Nous sommes plus connus pour faire de grands paquebots. Je voudrais préciser que les grands paquebots sont des grandes structures métalliques dans lesquels l'on met plein de choses. Et quand on a observé le développement du marché des énergies marines renouvelables, l'on s'est dit qu'il y a plein de choses qui ressemblent à notre métier. Cela fait déjà un certain nombre d'années que l'on s'intéresse à ce marché. Nous y avons déjà dépensé des millions d'euros de recherche et de développement.

Juste avant de commencer mon intervention, je voudrais dire une chose. Comme l'on s'intéresse à cette industrie, nous avons beaucoup *benchmarké*, c'est-à-dire visité les concurrents. J'ai visité des champs éoliens en mer. Il y a les champs éoliens en mer pour lesquels il y a des visites touristiques qui sont organisées qui marchent très bien et sont très spectaculaires. Si jamais lors de vos vacances vous passez près d'un champ éolien en mer où des visites sont organisées, allez voir. Vous retrouverez quelques-uns des éléments de ce que je vais vous exposer.

Comme l'on s'intéresse à l'éolien en mer, je ne vais pas faire de théorie : c'est l'enfer. Dès 2011, l'on a reçu une commande d'Alstom compétiteur d'Areva, mais vous allez le comprendre, nous travaillons avec tout le monde, pour un petit jacket que l'on a fait sur le chantier de Saint-Nazaire. Petit, mais quand même 350 tonnes et 24 mètres de haut. Comme cela s'est pas mal passé et que l'on y croit, nous avons continué l'attraction commerciale et avons reçu au mois de décembre, - on en a moins parlé que de nos paquebots - la commande pour une sous-station électrique pour un champ anglais.

Première chose, nous les Français faisons des débats publics. Pendant ce temps-là, l'éolien en mer se développe en Europe. Quand on nous parle de milliers d'emplois, ils existent, je les ai vus. Cela continue à se développer et nous, en France, l'on continue à parler. Chez STYX France, l'on arrête de parler et l'on a été prendre des commandes. On est en train d'en faire une en ce moment. Et, première confirmation, en 2013 sur cette commande de sous-station électrique, j'ai 35 personnes en étude, 150 personnes en production qui sont en train de travailler. Monsieur Rollin dans son exposé affichait un chiffre de 200 personnes. Cette sous-station sera un peu plus grosse, donc cela devrait concorder. Il y a une chose qu'il n'a pas dite, moi je le dis. Ma sous-station, que je fais là, va donner du travail pour environ 200 personnes pour un an. Celle du champ de Saint-Brieuc donnera à peu près autant pour un an. Ce qui a été dit par monsieur Rollin et je veux insister, ces emplois existeront bien et ne seront pérennes qu'à certaines conditions sur lesquelles je vais revenir.

Autre chose et qui rejoint les questions qui ont été posées précédemment. L'éolien en mer, c'est normal. Regardez les photos où il y a des petits camions et des petits hommes, voilà ce qu'est un jacket. L'on n'a pas cette vision-là, car quand on parle de l'éolien en mer l'on parle de l'impact sur le paysage, on fait des photos et l'on voit les éoliennes toutes petites. Mais à terre, ce sont des ensembles gigantesques. D'ailleurs, quand j'en vois certains qui font des simulations en montrant des halls dans lesquels l'on met des jackets de 170 mètres de haut, le hall faisant 80 mètres de haut, cela va coûter cher. Il faudra un permis de construire aussi.

Deuxième chose. C'est compliqué. Voilà quelques photos, l'assemblage d'un jacket. Cela demande beaucoup de précision et de technicité. Comme c'est gros, l'on n'arrive pas à tout faire à l'intérieur. C'est un problème qui a été évoqué, ce sont des métiers durs où l'on travaille parfois dehors sous la pluie. Ce ne sont pas des métiers qui attirent les gens et c'est un vrai problème que l'on va rencontrer. Juste pour revenir un instant sur la taille. La photo que vous voyez avec les hommes en dessous, c'est un tiers d'un jacket pour le champ de Saint-Brieuc, ce qui vous donne une idée de la taille. Ce qui fait aussi que la logistique des champs est un défi. Cela ne se transporte pas facilement, même sur la mer. Tous les développeurs de champs, en règle générale, assemblent leur jacket le plus près possible des champs. Il y a un intérêt économique, opérationnel et logistique évident. L'on peut raisonnablement croire Ailes Marines quand ils disent qu'ils vont faire leurs assemblages de jacket à Brest. Il n'y a pas franchement d'autre solution intelligente.

Puisque les choses vont se faire à Brest et que nous sommes de Saint-Nazaire, l'on s'est dit qu'il faut travailler avec Brest. Et l'on est prêt à travailler avec Brest. C'est une idée que nous avons depuis longtemps. L'on travaille aussi avec le Havre sur la question des éoliennes en mer. Pourquoi ? Parce qu'il y a bien des milliers d'emplois et on n'en tire pas les conséquences. Ces emplois, il va falloir les trouver et l'on retombe à nouveau sur les problèmes de formation et

d'attractivité. Si l'on rêve de faire tous ces développements d'emploi à seul endroit, l'on n'y arrivera pas. Notre conviction depuis le début, l'on a travaillé avec le Havre depuis le début, c'est qu'il faut répartir la charge de travail sur l'ensemble de nos côtes. C'est comme cela que l'on y arrivera. Si les politiques veulent nous donner un coup de main, il va falloir nous aider à transporter les sous-ensembles entre les différents lieux de production. Ce sera une manière beaucoup plus certaine d'avoir du travail chez soi, d'en avoir de manière continue. Donc, de créer de l'emploi pérenne, de faire quelque chose d'intelligent sur le plan économique et non pas d'investir partout, mais bien réfléchir. Sans aller à une division du travail, répartir le travail me paraît beaucoup plus astucieux que de vouloir le concentrer. Dans cette perspective-là, avec cette stratégie-là, nous avons proposé de faire un tiers du jacket à Brest et l'assemblage à Brest. J'en prends ici l'engagement.

Alors, en baie de Saint-Brieuc, qu'y a-t-il pour nous ? Il y a le jacket qui est une grande structure, mais autour du jacket il y a énormément de choses. L'on voit des échelles. Ce sont des échelles sur 60 mètres de hauteur multipliés par cent. L'on voit ce que l'on appelle la zone d'accostage des navires en vert sur la photo. Cela fait 20 mètres de haut. C'est un très gros ensemble mécano soudé pour les entreprises de notre région. Il y a du travail et si l'on répartit le travail, il y a des entreprises de cette région que nous avons déjà contactées pour faire un certain nombre de sous-ensembles.

Au-delà du champ de Saint-Brieuc, il y a un développement d'éoliens en mer partout en Europe, en Europe du Nord. Ne soyons pas trop français, allons chercher ces marchés. Vous l'avez vu, nous avons été capables d'aller prendre à la loyale une commande en Angleterre et l'on espère bien en avoir. D'ailleurs, le même (*inaudible. cf.enregistrement 1'53'35*) développe des champs en mer Baltique sur lequel l'on espère bien avoir des commandes. La bataille est là aujourd'hui. La vraie bataille est d'être capable de se placer de manière continue sur ce marché. Ce n'est pas simplement le champ de Saint-Brieuc. Au-delà de l'éolien posé, je vous rappelle que la région Bretagne qui veut être une région pilote sur les EMR, dès que l'on parle d'EMR, l'on tombe très vite sur de grands ensembles mécano soudés : 200 tonnes, 700 tonnes, 1 000 tonnes avec, toujours à la base une très grosse structure avec les difficultés qu'il y a pour les faire, mais aussi tout un tas de composants qui viennent au-dessus. Là aussi, Bretagne Pôle Naval travaille très bien. Ce n'est qu'un ensemble d'entreprises qui peuvent apporter la réponse sur les énergies marines renouvelables.

Pour terminer mon propos, je voudrais remercier Monsieur le Président de m'avoir autorisé à dépasser. Oui, faire des champs éoliens en France, c'est bien la création d'une filière industrielle pérenne. A quoi servent ces champs ? Ils servent à amorcer la pompe. Mais cela ne suffira pas, si l'on ne monte pas des filières, si l'on n'organise pas des clusters, si l'on n'investit pas de manière stupide la même chose à 36 000 endroits. Donc, il faut bien s'organiser. Mais si l'on s'organise bien et l'on a bien une filière, des centaines, voire des milliers d'emplois à la clé. C'est le témoignage d'un industriel qui a déjà commencé à créer des emplois dans l'éolien en mer. Merci de votre attention.

Philippe KAVAFYAN, vice-président AREVA Wind France

Madame le Maire, mesdames et messieurs les élus, monsieur le Président, je remercie le Président de la CDPD qui me donne l'occasion ce soir de vous décrire le rôle d'Areva que je représente. Le rôle d'Areva est double dans le projet de Saint-Brieuc, d'une part la création d'une filière industrielle en France dans l'éolien en mer et d'autre part la mise en place d'un centre complet de maintenance en baie de Saint-Brieuc. La fabrication des éoliennes n'est pas une nouveauté pour Areva. Nous sommes aujourd'hui en train de fabriquer en série des éoliennes en Allemagne. Notre technologie est éprouvée. Les premières installations en mer remontent à 2009. Cette réalité industrielle, de la même façon que Monsieur Castaing témoigne d'une réalité avec des emplois, c'est pour nous aussi des emplois réels et une activité réelle. Notre mission est d'utiliser le retour d'expérience que nous avons pour créer cette filière en France. Dans les deux

cas, nous oeuvrons avec les partenaires du territoire pour maximiser les retombées économiques dans votre région.

5 mégawatts, 145 mètres de haut, 738 tonnes, cela peut impressionner au premier abord. C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, nous nous attachons à démystifier cette technologie auprès des entreprises. Et à regarder de plus près, lorsque vous passez les quinze plus gros composants, vous découvrez des centaines d'opportunités de fournitures industrielles. 3 600 composants qu'il faudra fabriquer et assembler, ce sont autant d'opportunités pour les sociétés que nous avons déjà engagées dans ce processus. Si j'exclus les 15 plus gros et qu'il me reste 3 585 composants, vous avez une gamme très large de compétences entre des armoires électriques, il y a plusieurs étages d'armoires électriques dans le bas d'une section de tour, et les composants mécaniques très semblables à ce que Monsieur Castaing avait décrit. Ce sont des échelles qui doivent résister à un bateau qui accoste avec de la houle, ce sont de vraies pièces mécaniques à fabriquer. Il y a aussi des composites, par exemple les enveloppes de nacelles.

Toutes ces compétences, nous les avons déjà recensées en Côte-d'Armor et en Bretagne grâce au soutien des Chambres de commerce de Bretagne Développement Innovation, de Bretagne Pôle Naval que je remercie pour votre présence ce soir. Tous ces acteurs du territoire nous ont déjà engagés dans l'identification. Sachez néanmoins que cette identification se poursuit puisque notre objectif est de donner le plus d'opportunités possible à cette région. Nous avons commencé très tôt. Près de 400 représentants d'entreprises ont eu l'occasion d'assister à une conférence en Côte-d'Armor pour présenter nos technologies, présenter notre projet industriel. Mais nous sommes allés plus loin puisque nous avons la chance de montrer du concret, de l'industriel en cours de fabrication. Nous avons invité ces sociétés à venir dans le nord de l'Allemagne. Nous avons organisé trois journées-fournisseurs, en fait quatre puisqu'il y en a une encore organisée cette semaine. Ces sociétés ont pu s'approprier la technologie et c'est fondamental pour que cette création de filières démarre. Ces sociétés donnent corps au démarrage industriel en France. 38 sociétés en Côte-d'Armor ont déjà eu des contacts individuels avec Areva. Je salue leur courage, parce que certaines d'entre elles n'ont pas hésité à venir en Allemagne au mois de novembre sous une pluie glaciale pour découvrir de près notre réalité. Plus largement, nous sommes extrêmement soutenus par les acteurs locaux et déterminés à offrir une avance dans le temps aux sociétés de Côte-d'Armor et de Bretagne. Ce que nous appelons une avance dans le temps, c'est leur permettre dès maintenant de se préparer et d'accueillir des programmes d'accompagnement que le département et la Région peuvent leur offrir pour être au rendez-vous.

Etre au rendez-vous, qu'est ce que cela veut dire ? C'est être au rendez-vous de la qualité et de compétitivité puisque, comme cela a déjà été souligné ce soir, l'enjeu de la création de la filière en France est de réussir le projet de Saint-Brieuc pour ouvrir une porte sur l'export. Cette porte, nous avons choisi de la positionner au quai Joannes couvert au Havre. Pour cela, il y a deux raisons principales. La première est que, si je reviens avec 15 composants un peu lourds difficiles à transporter, nous avons la possibilité avec le site que nous avons retenu au Havre, de faire cohabiter - c'est une proximité immédiate - toutes les usines dont sortiront les principaux composants. Ils seront sur le même site industriel. Ce site industriel est un quai en eau profonde où pourront accoster les vaisseaux d'installation, c'est-à-dire que le principe de notre plan industriel au Havre est d'avoir une efficacité logistique qui nous permet d'être compétitifs à l'international. Une fois que nos nacelles sortent avec leurs 250 tonnes de notre usine, elles font quelques mètres, montent sur un bateau et sont livrées sur site pour installation.

L'objectif est, bien entendu l'export. La situation géographique est le deuxième atout qui a conduit notre choix. Vous avez, avec l'efficacité logistique dont je parlais, un très bon site pour fournir les champs français, ceux dont on parle aujourd'hui et ceux à venir, notamment avec le deuxième appel d'offres. Mais bien entendu, nous visons les champs belges et ceux du sud du Royaume-Uni où l'on parle de volume cinq à dix fois supérieur au volume considéré en France. Donc, le choix du Havre est la porte, le débouché de l'export. L'ambition que nous partageons avec les

sociétés en Côte d'Armor et en Bretagne est de réussir notre projet pour, au-delà du projet de Saint-Brieuc, rentrer dans une filière qui continuera à produire des éoliennes qui seront exportées.

Au total, nous parlons de 860 emplois industriels qui seront créés ou mobilisés dans la partie industrielle. Je voudrais, pour être complet, m'attarder sur la partie maintenance dont les emplois seront géographiquement associés à la baie de Saint-Brieuc et qui dureront plus de vingt ans. Nos éoliennes sont en mer, donc il faut des marins expérimentés pour assurer le transfert de nos techniciens quand ils vont intervenir sur une éolienne. Les interventions : l'on distingue la maintenance planifiée de la maintenance corrective. Pour faire simple, la maintenance planifiée c'est la révision des 20 000 kilomètres de votre voiture. Dans le cas des éoliennes, cela arrive une fois par an. Pour l'éolien en mer, l'accès est conditionné aux conditions météorologiques. L'on n'est pas toujours en mesure d'accéder et l'on a, dès la conception des machines, introduit quelque chose qui n'est pas dans le terrestre. C'est de la redondance. L'on a ajouté des systèmes qui permettent à distance de comprendre les pales et de basculer sur les systèmes de rechange. Ce qui permet, lorsque l'on ne peut pas accéder à la machine, d'avoir très rapidement une remise en fonctionnement des machines qui se seraient arrêtées avec une panne. C'est pour cela, ce que vous voyez sur la partie centrale, sur la centaine de techniciens de maintenance que nous formerons et dont les emplois seront créés en baie de Saint-Brieuc, vous aurez un tiers qui sera dédié au centre de supervision à distance et deux tiers qui seront détachés sur site pour intervenir sur les machines. Je finis avec une équipe d'exploitation, c'est une vingtaine de personnes dont le rôle principal sera de piloter la ferme et d'assurer l'interface avec le gestionnaire du réseau RTE qui n'est pas très loin dans la salle.

Ce projet constitue, à nos yeux, une véritable chance de contribuer à l'économie turquoise. Quoi de plus motivant en effet que de combiner la technologie, les savoir-faire industriels et le milieu maritime ? Et, où mieux qu'en Bretagne, à quelques encablures de l'usine marémotrice de la Rance, pourrait-on souhaiter de meilleurs auspices pour une telle rencontre ? Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Avant de laisser la parole à la salle, des industriels se sont prononcés. Il y a les aménageurs. Le représentant du port de Brest, monsieur Le Norment est ici présent. Quelques mots sur les enjeux pour le port de Brest de cette filière industrielle. Il faut que vous essayiez de tenir dans les délais.

Jean-Jacques Le NORMENT, directeur du Développement du port de Brest

Monsieur le Président, mesdames et messieurs. Une petite précision sémantique, je suis chef de projet sur le développement du port de Brest donc, c'est vraiment un projet de développement à part entière à l'identique de ce que mène aujourd'hui le projet éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc. Vous allez le voir, c'est ce qu'a dit monsieur Castaing. Dès que l'on s'attaque à l'éolien en mer, c'est lourd, c'est gros, cela prend de la place. Forcément, un certain nombre d'acteurs porteurs ont décidé d'accompagner cette aventure industrielle. On peut le dire, il n'y a pas de mystère, il y a quatre ports en France qui ont décidé d'accompagner le développement de cette filière. Brest est un des quatre.

Pourquoi la région Bretagne est impliquée ? Comme vous le savez déjà, la région Bretagne est propriétaire du port de Brest depuis 2007. Le projet, si vous vous repérez dans la rade de Brest que j'imagine, vous connaissez tous, se situe au fond de la rade. Un site protégé. Vous repérez les quatre ports, voire même les cinq si l'on y inclut les ports de plaisance de la rade de Brest. Le projet se situe sur le polder de Brest qui a été construit en 1978 à l'occasion de l'aménagement de la rade de Brest. Il faut savoir que l'histoire du port de Brest, c'est 242 hectares gagnés sur la mer. Nous allons rajouter 14 hectares, mais nous avons déjà 36 hectares pour pouvoir accueillir rapidement des industriels. Malgré tout, il faut faire quelques aménagements. Comme on l'a souligné tout à l'heure, nous avons affaire à des dimensions, des colis, des moyens industriels qui

sont extraordinaires au sens étymologique du mot. Nous nous sommes appuyés sur une stratégie. Il y a des actions stratégiques à mener. Nous sommes obligés d'entretenir la bathymétrie au même titre que vous devez le faire pour les navires de pêche puisque c'est substantiellement un atout économique pour votre secteur. Nous sommes contraints de faire la même chose sur Brest. Nous avons aussi l'opportunité de créer l'accueil d'une nouvelle filière industrielle sur ce polder. C'est ce que nous avons décidé de faire à la région Bretagne.

Un port dédié aux EMR - je me situe en acteur portuaire en développement portuaire - c'est quelque chose de très spécifique. L'on a de gros colis, il faut un accès permanent, c'est plus facile puisque les navires affrétés coûtent très cher. Il faut des accès avec une bathymétrie très satisfaisante, des longueurs de quais importantes et des portances spécifiques de quais très importantes. L'on est sur des portances de quai évaluées à 15 tonnes au mètre carré, parfois 30 tonnes. Mais restons à 15 tonnes. Pourquoi ? A cause de monsieur Castaing puisqu'il fabrique des jackets de 700-650 tonnes, voire moins. Mais quand vous mettez la grue plus la jacket en suspension au bout de la grue pour la mettre sur une barque, vous avez des descentes de charge très impressionnantes qui ne sont pas dans la mesure des ports de commerce actuels. Ceux-ci sont en moyenne calés sur 4 tonnes au mètre carré et là nous sommes à 15 tonnes, donc trois fois plus. Autant vous dire que les coûts de constructions des quais sont à l'identique. L'on a une croissance exponentielle au mètre linéaire. Vous avez sous les yeux le schéma technique d'un port dédié à l'éolien en mer. En partant de la mer vers la terre, l'on a une première zone qui doit supporter le jacking des navires d'installation. Quand ils descendent, c'est déjà 150 tonnes au mètre carré, il faut pouvoir les trouver. Derrière, il y a un 15 tonnes au mètre carré qui doit s'asseoir lui-même sur une substance qui tient la route, un toit rocheux qui résiste. Il ne faut pas non plus que ce quai soit trop haut, car son propre poids pourrait contraindre sa stabilité. Ensuite, un linéaire de 15 tonnes jusqu'à 4 tonnes au mètre carré qui peut s'étendre, et qui doit s'étendre, sur 500 mètres pour pouvoir y installer tous les linéaires de construction industrielle.

C'est réellement, pour les ports, et je pense que mon collègue du Havre en témoignera également, une nouvelle aventure qui commence. L'on a affaire à des dimensions et des structures qui sont hors normes par rapport à ce qui se pratiquait jusqu'à maintenant. Ce sont des projets qui engagent, qui engagent une collectivité comme la région Bretagne, puisque cela s'accompagne de moyens financiers considérables, mais engagent aussi un certain nombre de collectivités partenaires puisque l'on n'inclut pas un port de ce type-là sans avoir réfléchi à son écosystème et à son insertion, notamment dans les problématiques d'urbanisme. Pourquoi ? Parce que l'on a des installations industrielles spécifiques. Ce ne sont pas celles de STX, mais celles d'une usine qui existe déjà en Ecosse. L'on revient dessus, mais c'est bien de le répéter, je pense que la répétition fixe la notion : ce sont des éléments de grande taille, encombrants, qui pèsent lourd et qui ont besoin de place, de quais adaptés, de moyens industriels et techniques adaptés. Il faut pouvoir rouler sur des pentes adaptées à 1 ou 2 % maximum sur des remorques multi essieux et une manutention à quai performante et économique. Monsieur Castaing a bien fait d'insister sur ce point-là. C'est-à-dire, proposer une jacket à quai et majorer son coût d'acheminement sur le champ parce que l'on n'aura pas réfléchi à une logistique performante, finalement l'on n'est plus performant. C'est une chaîne de valeur qui se met en place et il faut que chaque élément de la chaîne de valeur soit performant sur le plan économique. Le port a ce rôle-là aussi à jouer dans ce type de chaîne de valeur.

Cela veut dire que pour la région Bretagne, l'on est en train de configurer ce port de Brest pour demain être un lieu de développement d'une filière industrielle lourde. Comme l'a souligné monsieur Castaing, à partir du moment où l'on fabrique sur un site industrialo portuaire des éléments de grande taille de type métallique ou autre de structures mécano soudées, l'on est capable d'accompagner le développement d'une filière. Il existe une règle générale dans les énergies marines renouvelables : tout ce qui est fondation, ce qui va sous l'eau, voire sur l'eau plus rarement, c'est très grand, cela pèse très lourd pour des problèmes d'hydrodynamique tout simples. Il faut pouvoir résister aux pressions qui sont au cube par rapport à ce qui est au carré

dans l'air. Forcément, l'on a des effets de port qui sont très importants. Il faut pouvoir les accueillir physiquement tant en résistance au sol qu'en taille de bâtiment.

A Brest, si tout se passe bien à l'identique de ce que l'on vient d'entendre, l'on est parti sur un site régional d'activité industrielle. L'on est train de travailler en tant que porteur et développeur de projet avec les équipes des industriels que l'on a entendus tout à l'heure. Très concrètement, il faut que nous validions toutes nos descentes de charges sur les quais avec des équipes techniques. Nous travaillons déjà avec les équipes de STX depuis plusieurs mois, avec d'autres également. Il faut aussi que l'on attaque cette semaine, pour ne rien vous cacher, la problématique des implantations terrestres puisqu'il faut pouvoir y implanter des bâtiments, des industries, des descentes de charges portiques. Quand on est sur un port, cela ne s'improvise pas. A la Région, cela fait un an et demi que le projet est parti. Nous sommes portés par cette concertation depuis l'année dernière au mois de juillet. Nous sommes sur un projet qui se déroule. Un projet portuaire, pour arriver à ses fins dans un cycle complet, si cela se passe sans oppositions notables, se déroule sur un cycle de six ans. Là aussi, nécessité d'anticiper, de faire un pari, d'y aller. La région Bretagne a fait le pari d'y aller. Nous sommes là en tant que chefs de projet avec mes collègues pour que les chemins critiques soient complètement respectés dans le déroulement de ce projet.

Vous allez avoir très rapidement la cinétique du projet. L'on construit des digues. Cela vous parlera. L'on est sur des volumes très importants puisque l'on doit construire 1 250 mètres de digue, 800 à 1 000 tonnes de roche par jour, 300 camions/jour pendant un an et demi. C'est vraiment gros chantier. L'on va construire à peu près 500 à 600 mètres de quais. L'on est en train de définir la longueur exacte dans les derniers termes. La cinétique paraît sous vos yeux de façon schématique, mais assez pédagogique. Vous voyez qu'à un moment donné tout cela doit arriver à son terme dans les délais impartis. Je dois dire qu'aujourd'hui, nous sommes tirés par les délais, par les industriels, par le pari des champs éoliens qui vont s'installer à Saint-Brieuc, car cela constitue réellement la première brique. Je pense que tous les acteurs portuaires pourront en témoigner. Nous avons des projets qui sont tirés par les industriels. Ce sont effectivement des paris qui se font avec la garantie d'avoir ensuite le développement d'une filière localisée sur le territoire de Brest. Au vu de la taille et de la complexité des structures à monter, cela va irriguer bien au-delà du territoire breton et au niveau *a minima* de l'échelle régionale. Cela veut dire qu'ensuite pour nous, l'on est sur des projections schématiques de cet ordre-là puisque l'on voit qu'il y a la multiplicité d'un certain nombre d'activités. L'éolien posé dans un premier temps avec les fondations, l'éolien flottant à venir assez rapidement derrière. Puis, tout ce qui va se développer dans le domaine de l'hydrolien, notamment pour les fondations.

Des éléments de calendrier. Quand on est chef de projet, l'on a tous les jours les yeux rivés sur le calendrier, c'est ce qui compte. L'on est dans le calendrier tel qu'il était prévu. L'on est sur un dépôt d'étude d'impact que l'on espère pouvoir faire avant la fin du mois d'octobre. L'on part sur une instruction administrative. Ce sont des temps très longs, tout est anticipation. L'on ne peut pas improviser pour le lendemain. L'autorisation de travaux arriverait à peu près au mois de décembre 2014. Ensuite, l'on enchaîne la séquence les travaux maritimes. Chantier complexe puisque l'on va devoir gérer quatre à cinq gros chantiers de construction de digues de quai en même temps. Il devrait s'achever aux alentours du dernier trimestre 2016, premier trimestre 2017 de façon à pouvoir accueillir tel que l'on s'est engagés, les premiers industriels qui seront amenés à fabriquer les fondations avant la livraison sur le champ. Vous comprenez bien qu'au moment où les fondations sont installées sur le champ de Saint-Brieuc, elles ont déjà été construites. Les usines pour construire les fondations ont été construites encore avant. Cela veut dire que l'on est vraiment, nous, en termes de développeur portuaire, à la première marche de l'ensemble de l'escalier qui va conduire à l'installation des fondations en baie de Saint-Brieuc.

Donc, un projet qui est engageant, un projet qui est tiré par les industriels. Comme l'a souligné monsieur Castaing, nous aussi avons été faire du *benchmark*. Nous sommes des acteurs

portuaires, il va falloir créer un port un peu spécifique, donc comme monsieur Castaing et ses équipes, l'on a été voir au Danemark, en Allemagne ce qu'était un port pour le offshore. Nous sommes revenus impressionnés du dynamisme.

Je vais conclure. L'aventure est déjà partie. Il faut maintenant que l'on puisse y aller. Il y a des enjeux très forts sur le plan industriel et sur le plan économique. Je pense que l'on a là l'ensemble des ingrédients qui sont devant nous pour que demain la Bretagne joue un rôle considérable.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Monsieur Mercher pour le port du Havre.

Gérard MERCHER, Directeur de Le Havre Développement

Monsieur le Président, merci. Je représente Le Havre Développement qui est une structure dans laquelle le port du Havre est partenaire fondateur avec la ville du Havre et la Chambre du commerce. L'on était très impliqué en amont, au moment où il s'agissait de convaincre le gouvernement de la capacité en France à créer une vraie filière de manière à ne pas retomber dans le syndrome photovoltaïque où l'on a des retombées plus importantes à l'étranger qu'en France. Au Havre, l'on a toujours été convaincu que tout ne se passerait pas en un seul lieu. C'est en 2009 que l'on a proposé à Saint-Nazaire une coopération de manière à préparer le territoire et les ports à l'émergence de la filière. C'est quelque chose en quoi l'on croit pour ce qui nous concerne. C'est une filière en émergence. L'on a une puissance installée dans le monde en mer de 5 000 mégawatts, ce qui n'est pas beaucoup. Elle est surtout constituée de turbines d'un maximum de 3,5 mégawatts, alors qu'aujourd'hui les turbines sont de 5-6 mégawatts à l'instar de la turbine d'Areva qui est la M5000 de 5 mégawatts et qui tourne depuis 2009. C'est une filière qui va se développer.

Pourquoi va-t-elle se développer ? Les zones favorables au développement de l'éolien offshore, on les voit sur cette carte. Le bleu violet au nord, c'est les zones les plus favorables. C'est le nord de l'Ecosse, le nord de l'Irlande. Les zones en rouge sont les zones très favorables à l'éolien. L'on voit bien que la Manche se trouve au centre d'une de ces zones. C'est quelque chose dont il faut se rappeler parce que cette aventure de l'éolien va démarrer à Saint-Brieuc, mais va se poursuivre ailleurs. Il faut également considérer que cette expérience qui va être acquise à la fois dans la fabrication dans les fondations, de structures de pales, d'éléments métalliques et autres pourra être utilisée dans d'autres énergies marines renouvelables. La Bretagne a un enjeu très important en matière d'hydrolien par exemple. Vous avez là une carte récente qui montre un certain nombre de points favorables au développement des activités hydroliennes et dans lesquelles la Bretagne et la Manche sont particulièrement concernées. C'est une démarche qui est le début d'une aventure industrielle qui durera plusieurs décennies. Il faut toujours avoir cela en mémoire lorsque l'on réfléchit et l'on prend des positions par rapport à cela.

Quels sont les objectifs 2020-2030 en Europe ? Parce qu'il a été dit par Areva et par un certain nombre de personnes que la perspective ne peut pas être que la France. On ne construit pas des usines uniquement pour le marché français, il faut des débouchés. Les débouchés vont être la Manche, le Royaume-Uni, la Belgique, les Pays-Bas peut-être, l'Irlande. Vous avez ici une vision des volumes prévus à 2020 et à 2030. Pour ce qui est de 2020, c'est 30 mégawatts qui sont prévus. 30 mégawatts, c'est cinq fois le projet français de 6 mégawatts Si vous regardez 10 ans après, en 2030, les projets cumulés représentent un volume de 60 mégawatts. 30 mégawatts, c'est 6 000 éoliennes en gros. 60 gigawatts, c'est 12 000 éoliennes. Quand on se rappelle des volumes qui ont été cités et le gigantisme des fondations, des mâts et des turbines, cela représente un potentiel important. J'en profite aussi pour confirmer, cela a été dit, vous avez les chiffres. Le Royaume-Uni prévoit en 2030, 33 000 mégawatts installés et le Danemark a également des prévisions importantes. Il n'y a pas d'intention de coût d'arrêt à mettre ou à prévoir. Pour le potentiel industriel, il va falloir que l'on soit bon dans la mise en œuvre parce

qu'aujourd'hui, l'on a quatre sites qui produisent des éoliennes offshore en Europe : Siemens et Vestas au Danemark, Areva et Ripower dans le nord de l'Allemagne. Mais il y a des projets. Il y a le projet Alstom à Saint-Nazaire et Cherbourg pour d'autres parties des éoliennes. Il y a le projet Areva au Havre. Et il y a des projets au Royaume-Uni. L'on comprend pourquoi il y en a beaucoup. Vous vous souvenez de la carte du potentiel éolien avec la couleur bleue. Le régime des vents du nord du Royaume-Uni est très favorable et vous avez plusieurs projets avec Gamesa, Vestas, Areva, Mitsubishi, Siemens, Samsung qui ont tous des projets d'usine qui ne sont pas très avancés pour l'instant. Ce sont des projets, mais si l'on regarde à dix ans, il va falloir que l'on soit performant.

Le message que je voudrais passer aujourd'hui, c'est de dire que certes, le port du Havre a été choisi, le territoire du Havre a été choisi d'une part pour le port parce que c'est un élément incontournable de la présence d'une filière industrielle. Il est évident que des pièces de cette taille-là, l'on se doit de les assembler à proximité du quai qui permettra de les embarquer. Philippe Kavafyan a rappelé qu'il y a 3 600 pièces dans une turbine. Il est bien évident que l'on ne produira pas les 3 600 pièces au Havre. Donc, l'on a entamé une stratégie de dialogue avec nos collègues bretons, les collègues des Chambres de commerce, des agences de développement et les structures qui travaillent au développement de cette filière de manière à optimiser et permettre à Areva d'atteindre son objectif de 100 % français. L'on y arrivera si nous coopérons de manière efficace. Pour ce qui nous concerne, nous y sommes déterminés. J'invite tous ceux qui souhaitent travailler avec nous dans le cadre de cette filière à nous rejoindre dans les différentes initiatives que nous pourrions prendre à court terme.

Je vous remercie. Je crois être le seul à avoir tenu mon temps de parole.

M. TROESCH

Bonjour, M. Troesch chef d'entreprise, vice-président de la Chambre de commerce et de l'industrie des Côtes-d'Armor. Je voudrais insister sur une chose, qui ne m'a pas choquée parce que j'ai l'habitude d'entendre ces propos à mots couverts depuis pas mal de temps, l'on a tendance à opposer les mille emplois normands aux mille emplois bretons. Les dernières interventions vont dans le sens de mon propos. Je crois que l'on fait une véritable erreur si l'on crée une filière industrielle en Bretagne, une en pays de Loire et une dans le pays normand pour constituer quelque chose qui serait français. Il a été question d'éviter de perdre l'argent des contribuables et des entreprises dans la dispersion des efforts. Je crois que l'on vient nous démontrer qu'il y a un projet qui est porteur de plus de 1 000 emplois pour la Normandie et beaucoup plus pour le pays de Loire si l'on sait créer une filière française avec un point d'ancrage Grand Ouest.

Donc, je veux ce soir que tous les institutionnels aient la même vision que les industriels et travaillent de plus en plus avec cette vision de Grand Ouest avec nos amis du territoire, travaillent avec nos amis normands, nos amis du pays de Loire pour qu'ensemble l'on soit plus fort et que l'on ne laisse pas passer une chance structurante. Je ne tombe pas dans l'angélisme. Il faut défendre les synergies des entreprises. Cela se fait avec les autres, dans la synergie, la complémentarité et certainement pas en cultivant son petit carré. Il y a des enjeux à côté desquels l'on n'a pas le droit de passer si l'on veut donner du travail aux générations qui viennent.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Je ne sais pas si vous voulez faire un commentaire ?

Emmanuel ROLLIN

Je crois que tout le monde à la table est d'accord avec cette vision.

Dominique LECOMTE, Président de la Chambre de commerce des Côtes d'Armor

Merci, monsieur le Président. Dominique Lecomte, président de la Chambre de commerce des Côtes-d'Armor. Donc, l'on a compris dans le propos qui vient de nous être distribué, la vérité du consortium de faire en sorte que la baie de Saint-Brieuc et le premier parc éolien qui y sera installé en France permet aux entreprises de s'orienter vers une véritable création d'une filière complète sur les énergies marines renouvelables. L'on a compris aussi que derrière cette volonté, il s'agissait d'y associer nos amis ligériens, normands et nous-mêmes, les bretons. Ma question est la suivante monsieur Rollin, mais elle s'adresse aussi à Areva : quelles sont les actions concrètes que vous allez engager pour faire en sorte que cette première étape soit concrétisée de façon pérenne pour faire en sorte que nous arrivions à la création d'une véritable filière française des énergies marines renouvelables ?

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je crois que beaucoup d'actions ont été décrites ce soir. Areva a parlé des rencontres avec des fournisseurs. Peut-être que monsieur Castaing pourra aussi parler de la démarche de STX. Sur votre question, je vais surtout répondre sur l'aspect pérennisation. Nous avons beaucoup parlé de ce besoin d'export. Les actions que nous entreprenons, et quand je dis nous, ce n'est plus Ailes Marines. Vous savez qu'Ailes Marines a deux actionnaires, Iberdrola à hauteur de 70 % et Eole-Res à hauteur de 30 %. Ces deux actionnaires ont des portefeuilles tout à fait conséquents hors de France. Quand je parle de portefeuille de projet, je ne parle pas de projets en l'air, je parle d'appels d'offres qui ont été remportés. En ce moment, Iberdrola est en train de construire un parc de 389 mégawatts en mer d'Irlande, mais il y a aussi une zone de 7 200 mégawatts que nous sommes en train de développer au sud-est du Royaume-Uni, donc accessible depuis la France. Il y a aussi des projets en Allemagne. Que faisons-nous depuis la France ? Nous vendons la richesse et le savoir-faire industriel français auprès de notre maison mère. Ce qui veut dire que notre partenaire Areva, nos fournisseurs potentiels STX sont listés par nos équipes d'achat international comme fournisseurs potentiels. Quand je dis listé, ce n'est pas dans un fichier Excel. Il y a des réunions de travail, des échanges d'informations. Ils participent à des appels d'offres. D'ailleurs, Areva a été retenu comme fournisseur de l'éolienne pour un projet en Allemagne. Le choix du fournisseur pour les fondations de la sous-station n'est pas encore fait, sur aucun de ces projets, et STX, pour ne citer que cet exemple, est encore en course. Voilà les actions concrètes que nous mettons en place pour pérenniser cette filière. Comme derrière ces grands noms de l'industrie il y aura des entreprises plus modestes qui iront dans ce sillage pour le développement de composants ou de services. C'est l'ensemble de la filière française qui y gagnera. Nous invitons également nos partenaires et fournisseurs à ne pas s'appuyer uniquement sur Iberdrola et à chercher des débouchés ailleurs. Mais l'on n'a pas besoin de leur donner ce conseil, ils le font par eux-mêmes.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Castaing était interpellé également.

Laurent CASTAING, Directeur général de STX France

Je voudrais juste rajouter deux éléments. Il y a deux approches. Premièrement, se préparer au champ français, cela a été dit. Nous aussi avons rencontré les Chambres de commerce, les différents organismes qui s'occupent de ce développement pour avoir des listes d'entreprises. Et l'on continue la démarche pour rencontrer des entreprises pour voir avec qui l'on pourrait travailler.

Deuxième démarche, c'est d'aller tout de suite chercher des commandes ailleurs qu'en France. A cet égard, Iberdrola pose problème. Là, l'on voit bien un des problèmes de l'éolien en mer. Il nous est demandé de fournir 120 jackets dans un temps que même le grand industriel nazairien que nous sommes ne sait pas faire. D'ores et déjà, pour répondre au marché tel qu'il est, l'on ne peut

pas le faire seul. L'on est obligé de chercher d'autres capacités. Si l'on répond aux appels d'offres, il faut aller les chercher, il faut que l'on crée, il faut travailler avec les autres.

Philippe KAVAFYAN

Vous avez souligné l'importance du concret et je crois que dans la logique de partenariat que j'ai voulu résumer, l'on voit trois étapes qui sont en cours d'implantation. La première est de démystifier la technologie, d'informer et de faire connaître. Cela va dans les deux sens. Autant nous pouvons offrir la connaissance de nos technologies, autant les acteurs du territoire peuvent nous faire connaître les compétences que l'on trouve dans la région. Comprendre les attentes et se préparer, l'on a commencé.

Aujourd'hui et demain vont avoir les premiers audits de pré qualification. L'objectif est de bien comprendre les attentes et surtout de mettre en place des programmes d'accompagnement pour donner une chance à ces sociétés d'être au rendez-vous. Les actes intermédiaires concrets se traduiront, comme le disait monsieur Castaing, avec des partenariats de sociétés françaises à l'étranger. Les opportunités qui sont les nôtres aujourd'hui à l'étranger, autant que possible, nous essayons d'associer les sociétés françaises avec qui nous aurons à travailler demain en France. Il faut tenter sa chance. Tout le monde ne réussit pas. Nous sommes en partenariat avec STX et d'autres acteurs. Notre conviction, c'est que l'on apprendra d'abord sur le théâtre étranger. Sans oublier le soutien aux démonstrateurs en France et c'est le dernier point. Nous sommes absolument convaincus que des champs de 6, 12, voire 18 éoliennes, toutes les opportunités qui nous permettront de construire quelque chose en France entre maintenant et 2018, ce sont des champs de démonstrateurs qu'il faut soutenir. C'est comme cela que les compétences se développeront en France.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Chesnais, vous voulez répondre ?

Loïc CHESNAIS-GIRARD, vice-Président du CR Bretagne

Avec un temps de retard par rapport au questionnement sur l'inter rivalité. Il y a deux choses qu'il est important de percevoir. Les régions se parlent en ce moment dans le cadre de la spécialisation intelligente de l'Union européenne. A ce titre-là, nous avons conscience que le Grand Ouest a une carte à jouer au niveau de l'Union par rapport à la stratégie que nous sommes en train de mettre en place. Si nous avons une stratégie bretonne, nous avons aussi une stratégie Grand Ouest qui va se décliner dans les mois qui viennent.

Le deuxième constat, c'est que les surfaces portuaires sont en cours de développement. Au regard des enjeux et des besoins qui devraient s'inscrire dans les années qui viennent, il est illusoire de croire que tout se fera à Brest ou que tout se fera à Saint-Nazaire. Nous avons bien conscience de cela.

Troisième point, quand vous allez à Tokyo, à New York ou n'importe où dans le monde, quand on dit qu'en Bretagne c'est le meilleur endroit du monde, cela marche, mais cela marche encore mieux si l'on dit « à la pointe de l'Europe ». Vous verrez, cela marchera très bien. C'est ce que nous faisons. Ne soyons pas naïfs, il y a une compétition entre les régions et il y a une compétition pour faire de la Bretagne le fer de lance de ce Grand Ouest. Nous nous battons pour cela au service des entreprises.

Jean-Yves LEBAS, maire de Pléneuf-Val-André, vice-président de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre

Jean-Yves LEBAS, maire de Pléneuf-Val-André, vice-président de la communauté de communes de la Côte de Penthièvre. Trois interrogations/questions si vous le voulez bien. La première informative, la deuxième industrielle, la troisième touristique. Vous êtes dans notre territoire dans

la zone la plus proche du projet du parc éolien. Donc, vous comprendrez bien toute l'attention et les inquiétudes que nous avons par rapport à ce projet.

La première question, vous y avez répondu, mais je voulais reprendre ce que disait Madame. Effectivement, nos administrés sont très demandeurs d'avoir un visuel de ce projet, quels que soient les moyens techniques que nous mettrons en place, il y a une très grande attente pour une visualisation. Je pense que cela, pour certains, va enlever des inquiétudes.

La deuxième question est industrielle. Nous avons sur notre territoire un armateur important de la pêche, mais qui est aussi candidat pour construire les trois bateaux d'entretien pour le parc. Il a demandé à la communauté de communes de lui trouver entre un et deux hectares pour avoir ses installations à terre. Indépendamment des surfaces qu'il y a sur le port, comme l'a dit le Conseiller général et je partage tout à fait les propos de tout à l'heure, la communauté de communes lui a trouvé un ou deux hectares, comme il voudra, situés sur notre territoire pour répondre à sa demande. Je pense que, si les uns et les autres, nous avons entendu le message des chefs d'entreprises et des grands industriels sur ce projet d'importance nationale, le rôle des élus locaux est de rappeler que nous avons sur le territoire des hommes et des femmes qui ont besoin de travailler. Donc, vous avez là quelqu'un qui est prêt pour la construction et l'entretien des trois bateaux.

La troisième question est touristique. Notre territoire est la deuxième richesse de notre département et la première richesse de notre territoire est le tourisme. Je voudrais vous rappeler ce que je vous ai demandé à la réunion de Matignon et je n'ai pas eu de réponse. Nous avons beaucoup entendu parler de l'office de tourisme de Saint-Brieuc. Je vous rappelle que nous avons dans notre territoire des offices de tourisme. Je me tournerais vers Côtes-d'Armor Développement pour leur demander d'associer tous les leaders touristiques du département, sans oublier personne, à ces travaux pour respecter le tourisme qui existe déjà et qui est tourné vers la nature, pour envisager ce que le parc éolien pourrait apporter comme développement touristique.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. La première question sur la visualisation, je pense qu'elle n'a pas besoin de réponse complémentaire. Je vais donner la parole à Monsieur Rollin concernant le projet industriel et la question des armements et la possibilité de construction des bateaux.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

En ce qui concerne la construction des bateaux pour la maintenance, tel que je l'ai dit dans la présentation, ce seront des bateaux qui seront construits dans des chantiers navals français. Comme pour le reste des activités industrielles, nous avons une priorité, d'abord Côte d'Armor, ensuite Bretagne et ensuite France. Toutes les possibilités dans les Côtes-d'Armor seront étudiées, vous pouvez en être assurés. En ce qui concerne le tourisme, votre initiative de contacter Côte d'Armor Développement est la bonne initiative parce que, je parle sous le contrôle de monsieur le Président, Ailes Marines n'est pas autorisé à communiquer ou à se réunir avec les acteurs du territoire. Donc, nous ne pouvons pas travailler directement avec l'office du tourisme.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Dans la phase actuelle.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Dans la phase actuelle, après le débat public, nous serons libres, comptez sur nous. Nous travaillerons avec vous et avec les autres acteurs du tourisme qui le souhaiteront. Tout cela dans le cadre du travail que nous réalisons avec Cap 22.

Je voudrais quand même revenir sur l'aspect paysage. Dans la réunion du 17 juillet, vous pourrez vraiment voir des photos simulations. C'est quelque chose de visuel et ce sera plus facile. Je voudrais rappeler que l'impact sur le paysage du parc éolien en mer de Saint-Brieuc, pour plusieurs raisons, est un impact limité et maîtrisé. Il y a un éloignement par rapport à la côte. Avec l'éloignement, la taille des éoliennes correspond à la taille d'un homme à une distance de 160 mètres, c'est-à-dire un terrain de football et demi. Pour la largeur dans le champ de vision, si l'on pouvait le projeter ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur, ne dévoilez pas ce qui va être dit lors de la réunion du 17 juillet.

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je travaille avec les outils que j'ai aujourd'hui, je n'ai pas de photo-simulation.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vais rebondir sur un autre sujet. Nous avons eu un certain nombre de remarques, y compris des habitants de Pléneuf, nous disant « pourquoi la réunion sur le paysage ne se fait pas à Pléneuf comme c'était prévu au départ ? Nous sommes le plus près, les plus impactés ». La décision a été prise. Je tiens à le dire publiquement, puisque l'on a répondu par écrit à ceux qui nous ont posé la question, et puisque j'en ai l'occasion, la décision a été prise pour plusieurs raisons.

La première. Pourquoi est-ce que cela vient si tard, le 17 juillet ? Première raison. Techniquement, pour adapter les logiciels et les simulateurs de l'Ecole navale, il fallait un certain temps, donc l'on ne pouvait pas le faire avant. Deuxième raison, la Commission nationale était très sensible au fait que les résidences secondaires, sur ce point-là, soient présentes. Troisième raison. Pourquoi le faire à Saint-Brieuc et pas à Pléneuf ? Il faut une salle très grande qui était incompatible avec ce que l'on pouvait avoir, y compris en terme d'écran. Et, je rebondis sur ce que disait monsieur Rollin. L'impact sur toute la baie, lorsque l'on dit « du côté d'Erquy, nous sommes les plus proches » soit, sauf que l'angle de vision, compte tenu de l'alignement du parc, sera faible, de l'ordre de 10 degrés. De l'autre côté, l'impact est plus loin, puisque ce sera plus de 20 kilomètres, et l'angle de vision sera de près de 30 degrés. Donc, l'on voit bien que ce n'est pas qu'une question de proximité. C'est une question sensible qui nécessite un endroit spécifique pour avoir des salles suffisamment grandes. La question n'est pas uniquement sur Pléneuf-Val-André, mais se trouve sur toute la baie.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vous ai interrompu sur ce sujet de façon à ne pas dévoiler ce qui va se passer le 17 juillet, étant entendu que nous aurons une question spécifique sur le sujet.

Autre question.

André LENSKI

Merci à tous les intervenants qui nous ont fait beaucoup rêver. L'on n'a jamais entendu parler de qui paye l'addition. Comment sera financé cet investissement ? Le port de Brest, c'est gros. Le parc éolien, c'est gros. Qui paye ?

Emmanuel ROLLIN

Je vais commencer par le parc éolien. Un investissement de 2 milliards d'euros. Un investissement qui est entièrement porté par Ailes Marines. Ensuite, c'est la vente de l'électricité qui permet à Ailes Marines de récupérer petit à petit son investissement. Comme vous le savez, la vente de l'électricité produite par l'électricité d'origine renouvelable est financée par la CSPE. La CSPE qui est la contribution au service public de l'électricité. La CSPE est payée par l'ensemble

des consommateurs, c'est-à-dire que l'électricité ne sera pas plus chère dans la baie de Saint-Brieuc, dans les Côtes-d'Armor. Vous pouvez le vérifier dans votre facture d'électricité dans la rubrique taxes et contributions, c'est la première ligne. La CSPE a plusieurs rôles. Elle accompagne le développement des énergies renouvelables. Elle a aussi un rôle pour donner un même tarif de l'électricité dans les zones insulaires, qui sont éloignées et ont des moyens assez coûteux pour leur production d'électricité. C'est aussi pour payer les dispositifs sociaux.

Pour ne pas faire une réponse trop longue, je vais donner un chiffre. Lorsque Nathalie Kosciusko-Morizet était ministre de l'Environnement, elle a évalué l'impact des objectifs de la France pour 2020 en termes d'éolien en mer, c'est-à-dire 6 000 mégawatts. Cet impact sur la CSPE, payée par chaque foyer, était de 25 euros par ménage et par an pour 6 000 mégawatts. Nous parlons ici d'un projet de 500 mégawatts, donc l'impact sur la facture de chaque foyer en France pour le projet de Saint-Brieuc sera de 2 euros par an. Cela, il faut le mettre en regard avec l'ensemble des autres bénéfices et, en particulier, pour reprendre le thème de la soirée d'aujourd'hui, l'emploi et le développement économique. Ça, c'est pour le parc.

Vous avez posé une question pour le port de Brest.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Le port de Brest. Le micro pour monsieur Le Norment.

Jean-Jacques Le NORMENT, Directeur du Développement du port de Brest

En ce qui concerne les stratégies portuaires, l'on s'inscrit dans un plan qui nous dépasse. Là, l'on va créer des actifs portuaires, cela s'appelle comme ça. Ce sont des surfaces qui vont pouvoir accueillir un certain type d'industrie. Ces espaces-là vont traverser le temps, c'est-à-dire que nos enfants, nos petits-enfants les verront. Après ces stratégies qu'a toujours conduites la politique industrielle française, la plupart des grands groupes industriels installés, Usinor à Dunkerque, STX à Saint-Nazaire, s'il n'y avait pas eu à un moment donné la volonté de créer des infrastructures semi-publiques de type portuaire et industriel, il n'y aurait pas aujourd'hui de constitution de filiales dans ces différents ports.

Sur le modèle économique de ce type d'activité, il est évident que l'on ne crée pas ce type de structure sans avoir réfléchi sur les variables économiques de ce type d'investissement. Nous sommes des investisseurs avisés. Pour prendre un seul exemple, l'on est bien sur une chaîne de valeur dont on peut apprécier l'économie portuaire. Il y a en bout de chaîne les industriels qui viennent s'installer, les emplois qui vont être créés. Cela s'apprécie sur le plan socio-économique.

Pour prendre un exemple concret, un emploi est valorisé selon les dires de l'INSEE à 57 000 euros à l'année en termes de valeur ajoutée. Vous faites le calcul en multipliant par 250, ce qui fait que l'on aboutit très rapidement avec l'ensemble de la chaîne de valeur, le remorquage, le pilotage, les fonctions que l'on retrouve dans les ports, sur un volume de 250 emplois sur une dizaine d'années. L'on est déjà à 150 millions d'euros de valeur ajoutée. L'on a quasiment retrouvé la valeur de l'investissement qui a été créée. L'on est sur une période de 10 ans.

La Commission européenne, pour des actifs portuaires contenant des cofinancements européens, a prévu une période d'examen sur une période de 30 ans. L'on peut faire un calcul x30. Il a été souligné tout à l'heure que les ports disposant d'une trentaine d'hectares à quai, en Europe, il y en a une dizaine. Une logique de l'offre est faite aujourd'hui, l'on met sur la table tant au Havre, qu'à Cherbourg, qu'à Brest et que Saint-Nazaire, une offre portuaire en termes de surface disponible de quai aménagé. Mais c'est à l'expresse condition que la création de valeur ajoutée par un système industriel vienne en son terme rentabiliser ces investissements. C'est toute l'histoire de l'investissement industriel portuaire en France.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Monsieur Castaing.

Laurent CASTAING, Directeur général de STX France

Monsieur, ne vous faites aucune illusion, c'est vous et moi qui allons payer. L'on vous explique que cela ne sera pas très douloureux, je ne le conteste pas, mais c'est nous qui allons payer. Nous allons payer un investissement qui est de développer des énergies marines dans l'éolien en l'occurrence posé et d'autres après.

La vraie question est de savoir si au bout de cet investissement l'on va être capable de produire de l'électricité pour un prix qui soit acceptable par rapport aux autres sources d'électricité. Aujourd'hui, l'éolien en mer posé coûte environ 40 % plus cher que l'éolien à terre ou ce que l'on produit avec du pétrole et du gaz. J'ai bien évité de parler du nucléaire, je ne veux pas rentrer dans ce débat. En tout cas, il est plus cher que les autres sources que l'on utilise habituellement. Notre grand défi en tant qu'industriel, mais aussi le défi des développeurs est, dans les dix ans qui viennent, de gagner ces 40 %. En tant qu'industriel, nous pensons avec pas mal de raisons, qu'en dix ans, baisser le prix industriel d'un objet qui est nouveau, qui n'est pas mis au point et de l'amener à un prix de 40 % plus bas, est tout à fait possible. Cela fait partie de notre réflexion avant de nous lancer dans l'éolien posé, nous pensons que l'on peut atteindre un prix compétitif avec l'énergie éolienne en mer.

Dominique LEGROS, W4F

Je représente le fabricant de tours éoliennes offshore (*Inaudible. cf. enregistrement 2'54'43*) Nous sommes les seuls fabricants en France. Il y a quelques chiffres que je voudrais donner pour voir ce que donne ce marché éolien. Je le rappelle, ce marché est européen. Nous avons une chance importante en France, en Europe, c'est que le offshore, nous ne l'avons quasiment qu'en Europe avec de techniques de pointe importantes. En France, cela représente 11 000 personnes environ en emplois directs. (*inaudible. cf. enregistrement 2'55'43*)

Nous allons parler des composants. Il y a des grosses structures. En Europe, il y a quelques sociétés qui sont capables de le faire. A côté de ça, il y a des composants qui peuvent être faits en Bretagne et sur l'ensemble du territoire français. Il y a un engagement qui est pris lors de l'appel d'offre pour avoir des retombées économiques françaises. Je tiens à le dire. Tout ne peut pas se faire sur les côtes et sur les pièces les plus importantes. Nous avons quelques garanties, de par cet appel d'offres et de par la spécificité française, pour que ces retombées soient effectivement françaises. De ce côté-là, je pense qu'il n'y a pas grand risque. La problématique est plutôt réglementaire. Depuis deux ans, l'on a peu près 40 % de moins d'installations qui ont été raccordées. Ma question est : est-ce que vous êtes sûr que l'on n'aura pas ce type de problème sur l'offshore ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Quel type de problème ?

Dominique LEGROS, W4F

Des problèmes réglementaires.

Emmanuel ROLLIN

C'est une question pour l'Etat.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est une question qui n'était pas prévue pour aujourd'hui puisque l'Etat n'est pas présent. Ce que l'on peut dire c'est qu'en l'absence d'une réponse précise, votre question sera transférée. L'on peut supposer que l'Etat qui a lancé l'appel d'offres pour ce champ d'éolien, pour autant que les industriels poursuivent, que le consortium poursuive, mettra en place les moyens réglementaires pour l'autoriser. Cela me paraît clair. Cela dit, votre question sera relayée.

Une autre question.

Jean-Jacques VINAT, PLENR

Bonsoir. Je suis chef d'entreprise. J'ai créé un cabinet d'assistance technique à l'éolien qui s'appelle PLENR. Vous avez décrit le processus d'identification des fabricants de composants. Je voudrais savoir si le processus existait aussi pour les prestataires de service en construction et en exploitation. A qui s'adresser pour ce genre de prestation ?

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je vais laisser la parole à un représentant de Technip qui est notre partenaire pour l'installation en mer. Monsieur Stéphane His

Stéphane HIS, Directeur du développement - TECHNIP

Technip est en charge des travaux d'installation y compris l'ensemble de la logistique en mer. L'on a lancé un processus dans lequel l'on va repérer et sélectionner un certain nombre d'entreprises qui pourront nous fournir et vont intervenir sur le chantier.

De quoi parle-t-on ? L'on parle d'une dizaine de navires. Cela va du remorqueur, du navire qui va venir changer les équipages en mer, cela peut-être le fioul ou le béton nécessaire, cela peut être les navires qui vont évacuer les déchets qui seront produits en mer. Cela peut être aussi la fabrication d'un certain nombre d'outils nécessaires à l'installation et à la manipulation des éoliennes et des pales. Tous ces éléments-là, on les a déjà qualifiés. L'on va maintenant rentrer en relation, via BPN et la CCI 22, avec un certain nombre d'entreprises pour spécifier et qualifier les entreprises bretonnes qui pourront intervenir. Là, nous n'avons aucune alternative, ce sera pour une bonne part en Bretagne.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Donc, cela veut dire, Monsieur, que vous vous adressez à Ailes Marines qui vous renverra éventuellement vers Technip pour la question que je vous ai posée, à savoir comment pouvoir travailler dans ce cadre-là pour le service.

Stéphane HIS, Directeur du développement - TECHNIP

Ou à la Chambre de commerce des Côtes-d'Armor.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Nous sommes d'accord.

Une autre question.

Loïck Le GUEN, conseiller municipal à Erquy

Bonsoir. Je suis conseiller municipal à Erquy. Tout à l'heure, nous avons parlé du port qui sera choisi. Il y aura des travaux plus ou moins importants à faire. Je voudrais savoir comment va s'organiser le financement de l'aménagement de ces ports et si vous avez fixé un budget ?

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Effectivement, il y a deux types d'équipements à financer. D'une part, les équipements portuaires, d'autre part les bâtiments. En ce moment, nous travaillons avec le Conseil général. Ailes Marines a prévu bien sûr dans son budget une enveloppe pour ces aménagements, par contre le financement n'est pas encore complètement arrêté. Cela fait partie des discussions que nous avons avec le Conseil général. Il y a deux façons de procéder, soit Ailes Marines porte tout l'investissement et dans ce cas-là nous avons une location annuelle qui est plus faible, soit c'est le Conseil général qui porte tout ou partie de l'investissement et dans cas-là la location annuelle que nous payerons sera plus importante. *In fine*, c'est Ailes Marines qui supportera ces investissements. Dans le calcul économique de notre projet, ceci est intégré. C'est dans les prochains mois, au courant de l'année et avec le Conseil général, que le schéma définitif sera arrêté.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est pour les infrastructures. Les superstructures, c'est pour vous ?

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je pense effectivement que les superstructures, les bâtiments, ce sera Ailes Marines.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Encore une question ?

David CORNILLET, hôtelier à Erquy – Hôtel de la Plage

Bonsoir, je suis hôtelier à Erquy. Je voudrais signaler que contrairement à ceux qui s'opposent au projet, moi qui suis hôtelier, je suis parfaitement pour. C'est un gros potentiel pour l'activité ici.

L'on est sur un produit industriel et l'on n'a pas du tout parlé de la suite, c'est-à-dire de la durée de vie de ces appareils. Est-ce que vous avez prévu le financement à long terme du renouvellement ou de faire disparaître ces choses-là si cela ne fonctionne pas comme vous le souhaitez ? L'on a quand même un gros patrimoine à maintenir. Nous vivons tous un peu de cela par ici. Un produit industriel a forcément une durée de vie. Quelle est la durée de vie de vos appareils et est-ce que vous avez prévu leur remplacement dans votre plan de financement ?

Emmanuel ROLLIN, directeur du projet Ailes Marines

Je vous remercie doublement, d'abord pour votre soutien à ce projet et pour votre question.

La durée de vie. Dans tous les documents que vous verrez dans le cadre du débat public, nous parlons d'une exploitation sur 20 ans au moins. Le matériel que nous utilisons, que ce soient les fondations ou que ce soit les éoliennes sont prévues et certifiées pour durer au moins 20 ans. Bien sûr, elles ne dureront pas 20 ans et 1 jour. Nous souhaitons que le parc soit exploité le plus longtemps possible. Si les fondations ainsi que les éoliennes sont en condition pour continuer l'exploitation, nous continuerons. Le premier parc éolien en mer qui était beaucoup moins aboutit technologiquement, c'est un parc au Danemark qui a été construit en 1991. Il produit toujours, donc nous avons bon espoir. Après, il y a l'autorisation d'occupation du Domaine public maritime qui est pour une durée de 30 ans donc, si l'exploitation durait plus de 30 ans il faudrait renouveler les autorisations.

Un jour, tôt ou tard, nous arriverons à la fin de l'exploitation. Nous avons une obligation de démanteler le parc et de ramener le site à son état d'origine. Ceci est déjà intégré au plan de financement d'Ailes Marines. C'est intégré dans le calcul économique du parc. Il y a des garanties dans le cadre de l'appel d'offres. Avant la mise en exploitation du parc il y a différentes possibilités, mais cela peut être un dépôt sur un compte à la Caisse des Dépôts avec des

garanties de 50 000 euros par mégawatt, c'est-à-dire 250 000 euros par éolienne pour le futur démantèlement du parc. C'est quelque chose qui est assuré et obligatoire et que nous ferons à la fin de l'exploitation du parc.

De la salle

Pour répondre à David, il n'y a aucun souci (*inaudible. cf. enregistrement 3'06'52*) est pour l'éolien dans les Côtes-d'Armor. J'ai simplement répondu à Thierry (*inaudible. cf. enregistrement 3'06'58.*) qui aurait pu être présent et n'a pas daigné s'excuser. Que ce soit avec les élus, la Chambre de commerce ou Côte d'Armor Développement, nous sommes pour le projet. Ne soyez pas inquiets.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Nous arrivons au terme de ce débat. Je retiens plusieurs choses.

La première. Vous l'avez vu, nous avons laissé un peu plus de temps aux industriels qui nous ont présenté ce projet ainsi qu'aux aménageurs. Je pense que le jeu en valait la chandelle, car, pour un projet de cette taille-là, il est évident que la passion pour le réaliser est un des éléments très fort pour arriver au bout de ce projet.

La deuxième chose est que l'on voit bien qu'entre le gigantisme des investissements, le gigantisme des projets et les problèmes et les solutions locales, les besoins ou les emplois locaux, c'est là où se trouve l'interrogation des habitants ou des chefs d'entreprise du pays de Saint-Brieuc. C'est bien là que se situe cette question des emplois considérables, des projets considérables et en même temps la possibilité de les réaliser localement. Je crois que vous avez eu un certain nombre de réponses à ces questions.

Je me félicite de la tenue de cette réunion, de la qualité des questions que vous avez posées et je vous donne rendez-vous pour quelque chose d'essentiel, qui est le contrepoint de ce que l'on vient de voir aujourd'hui, c'est l'enjeu pour l'environnement. Ce sera la semaine prochaine à Pléneuf où nous serons accueillis.

Je vous rappelle qu'il y a un pot à l'entrée pour que l'on puisse, autour d'un verre, terminer ces débats. Merci.